



Rapports
et comptes
annuels

2014

Allianz Benelux

Assemblée générale ordinaire
du 18 mai 2015

Allianz 

Sommaire



5	Administration – Direction
7	Rapport de Gestion
39	Rapport du Commissaire
41	Organigramme des participations
42	Chiffres clés
45	Comptes sociaux 2014
53	Annexes
111	Comptes consolidés 2014



FRANÇOIS THOMAZEAU



WILFRIED NEVEN



JEAN-FRANCOIS BRUNO



CLAIRE-MARIE COSTE-LEPOUTRE



SJOERD LAARBERG



ERIC SCHNEIJDENBERG



JEAN-FRANCOIS DEBROIS



ROBERT FRANSSSEN



KATHLEEN VAN DEN EYNDE



JEAN-PASCAL VIALARON



PETROS PAPANIKOLAOU



JOHAN WILLEMEN



JORG WEBER

Administration – Direction

Le Conseil d'Administration

Administrateurs non-membres du Comité de Direction

François Thomazeau	Président du Conseil d'Administration
Jean-François Bruno	Administrateur indépendant
Claire-Marie Coste-Lepoutre	Administrateur
Jean-François Debrois	Administrateur
Robert Franssen	Administrateur
Petros Papanikolaou ¹	Administrateur
Johan Willemen	Administrateur indépendant

Administrateurs membres du Comité de Direction

Wilfried Neven	Président du Comité de Direction
Sjoerd Laarberg	Administrateur
Eric Schneijdenberg	Administrateur
Kathleen Van den Eynde	Administrateur
Jean-Pascal Vialaron	Administrateur
Jörg Weber	Administrateur

Le Comité d'Audit

Jean-François Debrois	Président
Jean-François Bruno	Membre
Claire-Marie Coste-Lepoutre	Membre
Robert Franssen	Membre

Le Comité des Rémunérations

François Thomazeau	Président
Jean-François Bruno	Membre
Claire-Marie Coste-Lepoutre	Membre
Jean-François Debrois	Membre
Robert Franssen	Membre
Wilfried Neven	Conseiller

Le Comité des Risques

Jean-Pascal Vialaron ²	Président
François Thomazeau ³	Président
Jean-François Bruno ⁴	Membre
Jean-Marc Cornet	Chief Risk Officer, invité permanent
Claire-Marie Coste-Lepoutre	Membre
Jean-François Debrois	Membre

Le Commissaire agréé

KPMG Réviseur d'Entreprises, SCRL, représentée par M. Karel Tanghe, avenue du Bourget, 40 – 1130 Bruxelles

¹ Administrateur depuis le 2 janvier 2015

² Président jusqu'au 17 décembre 2014 – invité permanent depuis le 17 décembre 2014

³ Président depuis le 17 décembre 2014

⁴ Membre depuis le 17 décembre 2014

Rapport de Gestion relatif aux comptes sociaux et consolidés afférents à l'exercice 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations et les résultats de l'exercice social 2014, de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et de porter à votre connaissance les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice considéré, tant au sein du Conseil d'Administration que du Comité de Direction, nous n'avons été confrontés à aucun cas de conflit d'intérêts tel qu'ils sont définis aujourd'hui par les articles 523 et 524 ter du code des sociétés.

I. Lignes de faîte de l'exercice 2014

A. Contexte économique général

2014 fut une période de reprise économique qui n'a guère touché la zone Euro, partiellement engluée dans ces problèmes de gouvernance qui l'ont tenue dans un processus de récession à l'écart de la vitalité d'autres parties du globe comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni mais également les pays émergents.

Les économies qui ont osé procéder à des ajustements en profondeur ont pu renouer avec une dynamique économique prometteuse tandis que les pays plus attentistes ont végété dans une croissance atone.

Pourtant, les marchés financiers ont salué le vent d'optimisme qui s'est levé de manière inégale sur l'Europe.

Les pays de la zone Euro voudraient pouvoir participer à cette reprise qui s'annonce, et comptent sur le programme de rachats d'actifs de la BCE pour s'y engager enfin.

Durant l'exercice sous revue, le sentiment au Benelux, même si la position extérieure des trois pays restât solide, fut que la crise s'attardait et que les entreprises ont du mal à éliminer la morosité que l'on perçut tout particulièrement non seulement dans les entreprises qui hésitaient à investir que chez les ménages qui ont encore augmenté leur taux d'épargne.

Et pourtant si le contexte est en soi favorable à la relance des marchés financiers, la baisse continue des taux d'intérêt à un niveau extrêmement bas fut un souci d'inquiétude pour les assureurs engagés sur le long terme à l'égard de leur clientèle.

Les écarts entre les taux garantis du passé et les taux obligataires offerts en 2014 ont pris des proportions significatives qui intiment de prendre des mesures appropriées, particulièrement dans certains segments comme en Belgique dans l'assurance de groupe.

B. Contexte sectoriel

Dans ce contexte aussi inédit que fragile, les assureurs belges ont fait face tout d'abord en honorant leurs engagements comme ils l'ont toujours fait - il faut ici souligner le rôle qu'ils ont joué dans la couverture des dommages liés aux événements climatiques survenus en 2014 (grêle de Pentecôte et autres calamités de juillet) –, ensuite en diversifiant leurs investissements pour conserver des rendements d'actifs suffisants à même de servir les attentes de leurs clients.

Ce ne fut pas une sinécure d'autant qu'en 2014, sur le plan réglementaire, des dossiers conséquents en termes de gouvernance ont vu le jour comme Solvency II et AssurMiFID qui ont mobilisé et mobilisent toujours beaucoup d'énergies au sein des entreprises d'assurances.

Allianz Benelux SA n'a pas échappé à ces exigences et y a résolument fait face dans un contexte de renforcement des structures des autorités de contrôle qui sollicitent énormément les équipes de la société.

En 2014, en effet, à la suite de diverses initiatives qui ont renforcé la présence d'Allianz en Belgique et le risque prudentiel qui s'y attache, la société a été classée parmi les grandes entreprises sujettes à un régime de contrôle plus pointu.

B.1. Evolution législative de l'assurance Non-Vie

La fin de la législature a précipité l'aboutissement de plusieurs régimes législatifs ou réglementaires importants.

MiFID

Le plus significatif est certes le nouveau régime de protection du consommateur véhiculé par l'application au secteur des assurances de la législation MiFID conçue pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il est entré en vigueur le 30 avril 2014.

Les implications de cette réglementation sont lourdes et une structure de pilotage interne a été mise en place pour s'y conformer autant que possible. Au cœur du dispositif désormais appelé AssurMiFID, l'on trouve la volonté légitime de renforcer la protection des utilisateurs de produits et services financiers ainsi que les compétences de l'Autorité belge de contrôle des marchés financiers. Fort du nouveau cadre mis en place, la FSMA va focaliser son attention sur les processus de conseil, de vente et de services. Ces règles de conduite concernent en priorité le devoir d'information incombant aux assureurs et intermédiaires, leur politique en matière de conflit d'intérêts et le régime de rémunération des intermédiaires.

Ce dossier se traduira de toute manière par un processus d'évolution sur plusieurs années parce que d'autres dispositions d'exécution doivent encore être publiées en 2015 et que certains volets nécessitent des adaptations informatiques conséquentes.

Responsables de la distribution

Dans la foulée d'AssurMiFID, en vertu d'un arrêté royal du 17 juillet 2014 (M.B. 28 juillet 2014), tout intermédiaire et toute compagnie d'assurances doit désigner un responsable de la distribution par tranche de 10 personnes en contact avec le public. Allianz Benelux SA est en train de porter le nombre de ces responsables à 20.

Code des assurances

La loi du 4 avril 2014 qui a vu le jour au M.B. du 30 avril 2014 poursuit deux objectifs : d'une part, codifier et "clarifier" la réglementation existante et d'autre part, renforcer la protection du consommateur en intégrant partiellement la directive européenne Solvency II.

Sur le plan des assurances IARD, cela se traduit par une reprise des dispositions existantes de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre mais moyennant toutefois quelques nouveautés telles que :

- l'obligation, en matière de segmentation, de justifier de manière objective et légitime toute forme de différenciation opérée en matière d'acceptation, de tarification ou de garantie ;
- une réglementation plus stricte des participations bénéficiaires en assurance IARD comme en assurance Vie ;
- l'obligation pour les assureurs de conserver tous les documents relatifs aux contrats qu'ils ont souscrits.

Sous réserve de quelques dispositions transitoires, la loi est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2014. L'adaptation formelle des contrats est prévue le 1^{er} juin 2015.

Code de droit économique

Sous l'impulsion du Service Public Fédéral (SPF) Economie et du précédent ministre de tutelle, une ancienne proposition de codification et de coordination du droit économique belge a été relancée et mise en œuvre tout au long de l'année 2014. Différentes lois – comme par exemple l'ancienne loi sur les pratiques du commerce et la protection du consommateur – ont été modifiées et intégrées dans un seul "code". On y trouve diverses législations susceptibles d'impacter les activités des assureurs comme la gestion des plaintes par l'Ombudsman des assurances rattaché au guichet unique fédéral ou le cadre des actions collectives ("class actions") aussi applicable au secteur.

B.2. Evolution législative de l'assurance Vie

L'assurance Vie ne fut pas en reste d'abord parce qu'AssurMiFID trouve plus particulièrement sa pertinence dans le nouveau devoir de diligence qui oblige les opérateurs – courtiers, agents et assureurs en contact avec le public, qu'ils donnent ou non du conseil, à effectuer des tests d'adéquation de chaque produit d'épargne ou d'investissement à la situation personnelle de chaque consommateur ou client.

Au-delà, il faut épinglez la **nouvelle loi sur les assurances**.

La **loi du 4 avril 2014**, entrée en vigueur le 1er novembre dernier, a pour objet de rassembler en une seule loi toutes les dispositions de la législation sur les assurances. La loi, qui dépasse largement une codification pure et simple, vise à accentuer la protection du consommateur et instaure une série de nouvelles dispositions, notamment en ce qui concerne la publicité et l'information relatives aux participations bénéficiaires et les règles d'investissement en branche 23.

Contentons-nous de souligner trois dispositions qui modifient le régime juridique de l'assurance Vie.

- La problématique du droit pour un conjoint divorcé de conserver la prestation après la transcription du divorce, en particulier si le preneur s'est remarié.
- L'obligation pour les assureurs de verser les fonds promérités par un mineur d'âge sur un compte bloqué ou un contrat d'assurance non rachetable jusqu'à sa majorité.
- La plus grande accessibilité de l'assurance de solde restant dû pour les personnes présentant un risque accru de santé grâce à une procédure très spécifique où un bureau de tarification est appelé à intervenir après un triple refus pour fixer la prime et faire supporter la part excessive de cette prime par la collectivité des assureurs via une caisse de compensation.

La **loi du 15 mai 2014** apporte quelques modifications à la loi sur les pensions complémentaires (LPC) applicable aux salariés, en particulier en ce qui concerne les devoirs d'information de l'assureur. La loi instaure par ailleurs, en faveur des dirigeants indépendants, des règles sociales comparables à ce qui est prévu par la LPC pour les salariés. Dorénavant, le rachat des engagements individuels de pension pour ces indépendants est interdit avant 60 ans (jusqu'ici le rachat n'était pas interdit mais lourdement taxé, à 33%).

Par ailleurs, en vertu d'une loi du 21 décembre 2013, **à partir du 1^{er} janvier 2015**, l'information (liste 201) prévue par le code des successions et préalable au versement du capital, doit être faite par l'assureur (i) dans les 3 mois qui suivent le décès et (ii) dans le mois de la prise de connaissance du décès si celle-ci a lieu plus de deux mois après le décès. La liste 201 doit désormais reprendre le numéro de registre national du défunt.

Enfin, la **loi programme du 19 décembre 2014**, publiée le 29 décembre, a prévu des mesures fiscales qui ont un impact direct sur le secteur de l'assurance Vie :

- La suspension de l'indexation des primes immunisables versées dans le cadre de l'épargne à long terme et de l'épargne pension. Les montants sujets à la réduction d'impôt sont gelés, pour les exercices 2015 à 2018, à leur niveau de l'exercice d'imposition 2014.
- L'anticipation du prélèvement de la taxe indirecte due normalement à 60 ans pour l'épargne pension. Chaque année, pendant 5 ans, un point pourcentage de la valeur de rachat théorique fixée fin 2014, sera ainsi retenu à titre d'avance et compensée par l'abaissement du taux d'imposition à l'échéance de 10 à 8% et l'application du taux distinct si un impôt direct est dû.

C. La politique commerciale d'Allianz Benelux

C.1. En Belgique

La mutation accélérée et multiforme de notre environnement suite à la révolution digitale nous impose d'être encore plus agile et rapide avec des solutions concrètes offertes aux clients et aux courtiers.

Sur ce terrain, au cours de l'exercice écoulé, nous avons investi massivement en lançant notamment la **digitalisation** de tous les contrats et avenants IARD, les applications iPad ProLink PME et ProLink Life Plan, la Plate-forme de collaboration Employee Benefits.

Différents trophées (Gulden Regel décerné par la fédération des courtiers néerlandophones et trophées de l'innovation Decavi) ont reconnu et salué l'innovation digitale dont nous faisons preuve, en soulignant que toutes ces initiatives s'inscrivent aussi dans une vision cohérente à long terme, en ayant comme but de soutenir les courtiers dans un marché en pleine évolution.

Ces premiers fruits récoltés doivent nous encourager à poursuivre et amplifier dans les mois qui viennent notre stratégie de digitalisation.

Le contexte **AssurMiFID** nous pousse d'ailleurs aussi dans cette voie. A ce sujet, certains ont évoqué le tsunami de réglementations qui nous sont arrivées. Nous sommes convaincus que ces nouvelles règles imposées n'entraînent pas que de nouvelles obligations, mais aussi de nouvelles opportunités. Pour cette raison, nous avons tenu à informer les courtiers au mieux. C'est ainsi que nous leur avons, ces derniers mois, mis à disposition toute une série d'informations et de documents utiles pour les aider à bien cerner les exigences et les besoins de leurs clients. Le but poursuivi est bien qu'ils puissent fournir des conseils en adéquation avec les intérêts de ces derniers. Tous nos efforts déployés dans ce contexte concourent non seulement à mieux protéger le consommateur mais aussi à accroître la valeur ajoutée du courtier.

Autre initiative à destination des clients : notre nouveau site **allianz.be**. Il constitue une nouvelle corde à notre arc, avec pour objectif d'être présent là où le client est présent, lui fournir les informations qu'il recherche dans un langage clair, et l'orienter vers un courtier pour des conseils personnalisés en toute indépendance. C'est une porte supplémentaire que nous ouvrons à nos clients existants et potentiels.

Cette initiative s'inscrit dans la perspective du '**multi-access**'. Il s'agit de permettre au client d'interagir avec la compagnie facilement et comme il le souhaite : pc, smartphone, tablette, appel téléphonique ou face à face avant tout processus de souscription et de conseil. Il s'agit aussi de connecter les différents points d'accès entre eux pour que, quel que soit le chemin utilisé par le client, il arrive toujours chez nous. Pour une compagnie comme la nôtre, résolument axée en Belgique sur le canal des courtiers, le multi-access consiste surtout à offrir la possibilité au consommateur de trouver toutes les informations sur nos produits en ligne. Et s'il souhaite ensuite les conseils d'un courtier, c'est à nous de l'aiguiller rapidement vers cet intermédiaire.

Mais pour que les internautes pensent spontanément à Allianz lorsqu'il s'agit d'assurances, nous avons encore d'importants efforts à fournir. Car si la **marque** est aujourd'hui très connue auprès des courtiers, elle l'est nettement moins auprès du client final. C'est sur base de ce constat que nous avons en octobre dernier conclu un partenariat avec le RSC Anderlecht afin de gagner en visibilité. Le Groupe Allianz soutient cette initiative qui s'inscrit pleinement dans son optique de faire connaître Allianz, première marque mondiale pour le secteur des assurances, et de véhiculer ses valeurs auprès d'un public plus large. Allianz est fier de s'associer à un large éventail d'équipes, d'organisations, de personnalités culturelles, d'installations sportives et de programmes éducatifs qui partagent avec elle la valeur de la communauté et la pertinence pour l'entreprise. Allianz choisit ainsi des partenaires pour qui la diversité, la sensibilisation aux questions sociales importantes et l'éducation des générations futures sont primordiales.

Mieux positionner Allianz en Belgique passe non seulement par des initiatives vis-à-vis du grand public mais aussi vis-à-vis de certains segments du marché tel qu'en risques d'entreprises, le marché des **MidCorp (moyennes et grandes PME)**. Nous avons, au cours de l'exercice écoulé, jeté les bases pour le faire en étroite collaboration avec nos collègues d'AGCS, d'Allianz Worldwide Care et d'Euler Hermes.

Nous sommes ainsi un des seuls assureurs capables de présenter une offre aussi importante et cela, quel que soit le groupe cible et quel que soit le besoin du client. Notre objectif est de présenter à l'avenir une offre encore plus intégrée, avec un accès facilité aux solutions proposées par nos sociétés sœurs. A noter qu'en fin d'année, nous avons réalisé un certain nombre de nouvelles affaires importantes dans ce segment des MidCorp, et ce dans les différentes branches d'activités.

Au niveau des produits, **Home Plan Xpert** s'est vu décerné un trophée Decavi qui a récompensé l'assurance habitation d'Allianz, destinée aux habitations dont la valeur de reconstruction est comprise entre 250.000 et 1.200.000 euros. Nous avons ajouté un avantage qui la distingue davantage encore de ses concurrents : 3 ans de garantie en plus de la garantie d'usine pour les appareils électroménagers de plus de 400 euros. Pour mettre au point cette garantie '2 + 3 ans' sur le gros électroménager, nous avons travaillé main dans la main avec Allianz Global Assistance.

Pour rencontrer au mieux les souhaits des clients investisseurs, nous avons, au cours de l'exercice écoulé, élargi notre offre en assurance-vie de la branche 23. Au travers d'**Allianz Invest**, nous proposons une solution permettant d'investir une partie en branche 21 (assurances-vie à taux d'intérêt garanti) et l'autre partie en branche 23 (assurances-vie liées à des fonds d'investissement). La répartition entre les parties non risquées et risquées dépend du profil et des besoins de l'investisseur. Le rôle du courtier prend ici plus que jamais toute son importance. Allianz Invest lui permet de plus facilement tenir compte du résultats de ses tests d'adéquation.

Nous avons aussi ajouté une nouveauté à **ProLink PME** en y introduisant l'**assurance Indépendant 24h/24** et son assistance exclusive. Avec ce nouveau produit, ProLink PME élargit sa cible (des PME de moins de 10 personnes) aux indépendants : un segment très rémunérateur avec un potentiel important.

Grâce à notre **nouveau tarif Automobile** mis sur le marché en novembre dernier, nous nous sommes repositionnés au travers d'un nouveau groupe cible et de nouveautés destinées à faire vraiment la différence tels qu'une réduction kilométrique pour ceux qui roulent moins de 15.000 km, le choix entre plusieurs franchises ou encore la possibilité d'assurer les voitures d'occasion jusqu'à 2 ans sur la base de la valeur facture.

Toutes ces initiatives commerciales ont mis **l'innovation** au centre. Dans le futur, celle-ci sera encore davantage mise en relation avec les comportements des consommateurs.

Ainsi, grâce au trésor d'informations collectées auprès des internautes surfant sur les sites sur lesquels nous serons présents, nous disposerons de données particulièrement détaillées sur le trajet du consommateur tout au long de sa relation à l'assurance. Nous pourrions utiliser tout cet historique à des fins de marketing.

Les courtiers travaillant avec nous devraient d'ailleurs dans un proche avenir bénéficier de notre approche. Prendre contact sans délai avec l'internaute sera pour eux d'une importance cruciale pour engranger des succès.

Cette nouvelle façon de concevoir la relation client-courtier- compagnie est très enthousiasmante. Elle nous offre en effet la possibilité de déterminer dans une large mesure la façon dont le client va utiliser la technologie et de construire ainsi avec lui une relation nouvelle ou de renforcer la relation ancienne.

C.2. Aux Pays-Bas

La fusion de nos activités IARD et leur intégration dans le contexte plus large du Benelux fut une véritable opportunité qui nous a déjà donné en 2014 les moyens de réduire certains coûts par le biais d'économies d'échelle et de développer des projets ambitieux à même de promouvoir une croissance rentable sur des marchés exigeants.

La rentabilité reste cependant la priorité et nous avons pris un certain nombre de mesures d'assainissement visant soit certains segments non rentables où nous avons désinvesti, soit des portefeuilles que nous avons analysés et retravaillés au plan tarifaire pour les conduire vers une rentabilité correcte.

En termes d'organisation commerciale, l'intégration est désormais complète : tant le management que les équipes ont intégré les nouvelles structures de gestion au service d'une clientèle et de réseaux apporteurs bien fidélisés.

L'approche beneluxienne nous permet de diversifier les risques et de tirer profit des pratiques de gestion en vigueur dans le nouveau périmètre pour les généraliser ou les adapter aux marchés néerlandais.

Il n'est pas anodin de souligner ici que Allianz Benelux consolide un chiffre d'affaires de 3,7 Mia EUR et occupe la 4^{ème} place dans le classement des filiales européennes du Groupe Allianz en termes de collecte de primes et de parts de marché.

Certes, le Benelux est un marché mature où la croissance est modeste mais les potentialités réelles vu la concentration de richesses, d'activités et d'entreprises.

C'est la raison pour laquelle plusieurs projets lancés en 2014 ont pour finalité de renforcer le positionnement de l'entreprise sur le plan du développement des produits, des capacités d'expertise et des outils informatiques. Il en sera question au point VI infra.

Ces projets n'auraient pu voir le jour sans atteindre la taille critique que nous avons désormais. Or ces investissements sont indispensables pour pouvoir répondre à la fois aux besoins de clientèles exigeantes et très diversifiées et de faire face aux changements que le marché de l'assurance connaît aux Pays-Bas (renforcement réglementaire, pressions tarifaires et exigences qualitatives en termes de services).

La toute nouvelle plateforme informatique de gestion destinée à gérer nos produits Non-Vie et à laquelle nous travaillons activement aura cet avantage de pouvoir, dans les temps initialement prévus pour ce faire, rencontrer les attentes de nos clients et de nos partenaires. Les premiers modules sont attendus pour la fin 2015.

Aux Pays-Bas, nous avons lancé un plan ambitieux d'amélioration de notre communication vers la clientèle. Appelé **Customer Improvement Plan (KIV)**, ce plan a pour finalité d'être mieux compris par nos assurés notamment lorsque des questions techniques sont abordées. De très nombreux documents ont été revus dans cette perspective et les résultats sont à la hauteur de leurs attentes. Nous avons aussi revu notre site web pour y introduire davantage de termes familiers pour le grand public.

Au plan commercial, les changements organisationnels d'envergure que nous avons menés à bien ont dopé les énergies des équipes de gestion qui ont parfaitement compris que l'intégration n'est nullement une domination d'un pays par un autre mais un partenariat fructueux entre égaux au service d'une même cause, grandir ensemble dans la satisfaction de toutes les parties prenantes : clients, intermédiaires, actionnaires et collaborateurs.

Cet enthousiasme n'est pas un vain mot puisque les taux de satisfaction sont en hausse à tous niveaux, tant dans les enquêtes internes de nos collaborateurs (taux de participation élevé de 92% dans l'Allianz Engagement Survey) clairement impliqués dans le développement de la stratégie que dans les analyses de satisfaction de nos partenaires intermédiaires (taux NPS qui font de la succursale Non-Vie un loyalty leader sur son marché).

D. Politique & gestion des placements

D.1. Les marchés financiers en 2014

Découplage Europe / Etats-Unis

2014 ne fut à nouveau pas une année positive pour l'économie mondiale avec une estimation de croissance stable à 3,2%. L'indice MSCI World EUR a progressé en 2014 de 17,21% contre 18,74% en 2013. Il faut en outre noter le découplage entre les États-Unis en reprise de croissance et l'Europe toujours en retard.

Le fait marquant de l'année est sans conteste la chute de l'or noir de 40%. Cela est dû, d'une part, à une offre excédentaire venant d'une énorme augmentation de production aux États-Unis et du refus de l'OPEP de réduire la sienne et, d'autre part, à une demande plus faible que prévu.

2014 est aussi l'année du dollar. La différence significative de taux d'intérêt entre l'Europe et les États-Unis a conduit à une chute du taux de change de 1,37 à 1,21 USD/EUR. Cet affaiblissement s'est poursuivi jusqu'à l'heure de clore ce rapport (1,10) et va certainement perdurer car la Banque centrale européenne (BCE) utilisera tous les moyens pour continuer sa politique d'assouplissement monétaire tandis que la Fed (banque centrale américaine) a utilisé à peu près toutes ses ressources et prévoit un resserrement monétaire.

Le S&P 500 réalise en 2014 un rendement de 11,4% exprimé en dollar, alors qu'il était autour de 30% en 2013. Le taux à 10 ans aux États-Unis à la fin de 2013 était de 3,03%, mais à la fin de 2014, il est tombé à 2,17%. La croissance s'élève à 2,4% et l'inflation est de 1,7%. Le taux d'intérêt à court terme est de 0,25%. On s'attend à ce que la Fed continue de soutenir l'économie et, si nécessaire, reporte à plus tard la hausse des taux d'intérêt prévue en juin 2015.

L'indice Euro Stoxx 50 a augmenté de 1,2% en 2014 (18% en 2013). L'inflation européenne est tombée de 1,4% à 0,4%. C'est largement sous la norme de 2% utilisée en Europe. La croissance est passée de -0,4% en 2013 à 0,8% en 2014, mais est encore en dessous de la moyenne ; cela a amené la BCE à continuer de soutenir l'économie, et ce aussi longtemps que nécessaire. Elle a d'ailleurs ramené en deux fois son taux directeur à 0,05%. Le taux d'intérêt belge à 10 ans a terminé l'année à 0,831% contre 2,557% l'année précédente. Le taux d'intérêt allemand à 10 ans a clôturé à 0,54% en 2014 par rapport à 1,93% à la fin de 2013. En revanche, les obligations espagnoles et portugaises ont délivré des returns très attrayants. Un euro faible, un prix du pétrole bas et l'assouplissement des contraintes fiscales devraient continuer à soutenir la reprise économique en Europe.

Le Nikkei a augmenté de 7,12% en monnaie locale. La croissance au Japon est estimée à 0,5% et l'inflation à 2,9% pour 2014. L'indice Hang Seng a augmenté d'environ 1% en monnaie locale du fait du ralentissement de la croissance en Chine qui reste cependant toujours autour de 7%. La Chine est confrontée à des problèmes dans le secteur immobilier (chute des prix) et financier (hausse du taux de défaut).

Enfin, on a aussi vécu des problèmes géopolitiques entre l'Ukraine et son puissant voisin, la Russie, qui ont aussi influencé les marchés.

D.2. La politique d'investissement

En 2014, nous avons pleinement profité de notre intégration Benelux pour investir dans des emprunts hypothécaires vendus aux Pays-Bas avec la garantie de l'Etat hollandais et qui offrent un surplus de rendement toujours attractif par rapport aux placements sans risques similaires.

La part en valeur de marché de nos obligations a aussi connu une progression importante liée à la performance relative supérieure du marché obligataire par rapport au marché des actions européen.

L'année 2014 a aussi été l'année de l'externalisation de la gestion de la majeure partie de nos actifs et plus particulièrement des portefeuilles obligataires à Allianz Global Investors, une filiale du Groupe spécialisée en Asset Management. Allianz Global Investors s'est installée à cette occasion dans nos bâtiments à Bruxelles afin d'être proche des équipes locales.

Portefeuille général Vie & Santé

Nous avons recherché le rendement en augmentant la maturité moyenne de notre portefeuille. La répartition entre les différents segments (obligations d'Etat, obligations "covered" garanties par des prêts hypothécaires, et obligations d'entreprise) est restée stable, de même que la qualité de ce portefeuille qui affiche un rating supérieur ou égal à A pour près de 90% de sa composition. Nous continuons à couvrir nos passifs par un choix d'émetteurs de qualité malgré les taux extrêmement bas.

La part des actions a légèrement baissé du fait de la performance relative inférieure de cette classe d'actifs. Nous avons réalisé des plus-values mais réinvesti entièrement le produit de nos ventes. L'accent a été mis sur les actions immobilières et plus particulièrement sur les Sicafis belges devenues des SIR (Sociétés Immobilières Réglementées) pour leur rendement particulièrement attractif (>5%). Nos investissements totaux sur ce créneau ont dépassé les 150 MEUR contre 86 MEUR fin 2013.

P&C

Le portefeuille d'investissement liés aux activités IARD a connu une stratégie identique : les importantes liquidités disponibles en accidents du travail ont été investies essentiellement en prêts hypothécaires hollandais à concurrence de 50 MEUR, dans un portefeuille de valeurs immobilières de 30 MEUR et dans un portefeuille d'actions de 50 MEUR.

Fonds cantonnés

La taille des fonds cantonnés a, en 2014 comme en 2013, connu un accroissement spectaculaire suite au succès commercial renouvelé de notre fonds Invest For Life Dynamique 3A dont les réserves ont crû de près de 450 MEUR. Au total, les actifs en fonds cantonnés passent de 3,37 MiaEUR à 3,78 MiaEUR, soit une croissance de 23%. A fin 2014, la partie investie à court terme (<12 mois) restait importante avec 350 MEUR dont plus de la moitié investie en Commercial Paper et la majorité du solde dans le cash pool du Groupe avec des rendements encore proches de 0.50% soit en fin d'année un niveau équivalent à un emprunt de l'état belge à 8 ans.

La stratégie de diversification en prêts hypothécaires hollandais et en actions immobilières a également été implémentée pour cette partie de notre bilan.

La part des obligations d'entreprise a crû sensiblement au détriment des emprunts d'état car le rendement y était supérieur et la nouvelle production importante.

D.3. Le Crédit hypothécaire

D.3.1. Activité

Les **faits marquants du marché des crédits hypothécaires** (source : Febelfin)

Avec un montant total de crédits hypothécaires octroyés de plus de 29,3 MiaEUR, 2014 s'achève sur un record sans précédent, atteint sous l'impulsion d'un quatrième trimestre exceptionnel.

Le nombre de refinancements externes a progressé en 2014 de 33% par rapport à 2013 pour atteindre 3,8 MiaEUR (= 12,9% de la production). A cet égard, le dernier trimestre de 2014 a lui aussi été déterminant : 2/3 des presque 33.000 refinancements externes enregistrés en 2014 ont été réalisés au quatrième trimestre.

Sur l'année 2014, le crédit hypothécaire a vu les taux plonger de 72 points de base en moyenne.

D.3.2. Principaux éléments

La forte baisse des taux OLO sur le marché dans le courant de 2013 s'est encore accélérée en 2014.

Taux Moyen	2014	2013	2012	2011	2010
OLO 10 ans	1,71	2,41	2,94	4,22	3,47
Nouvelle production taux d'intérêt net	3,90	3,84	3,92	4,49	4,20
Marge	2,19	1,43	0,98	0,27	0,73

86% de l'objectif fixé pour de nouveaux crédits ont été réalisés dont 47% avec une durée supérieure à 10 ans. Le capital moyen par contre s'élève à 165.385 EUR. Le niveau de remboursement volontaire anticipé reste très stable à 8,77%. En 2013, il était de 8,26 % et en 2012 de 8,86 %. Face à la diminution des taux d'intérêts sur le marché nous avons accentué, depuis septembre, une procédure de renégociation de taux sur contrat initial, afin de limiter les remboursements anticipés.

D.3.3. Structure, organisation et informatique

La structure mise en place en 2008 en vue d'accroître et de favoriser les relations avec les courtiers fidèles d'Allianz Benelux SA, offrant un niveau de service et des outils performants, permet de délivrer une gestion de qualité, conformément aux exigences de services convenus. Notre sous-traitant de gestion, Stater Belgium SA, confirme la bonne stabilisation et flexibilité du niveau de ses services. Enfin, l'année 2014 confirme à nouveau l'excellente maîtrise des risques de crédit ainsi qu'un LTV remarquable, depuis 10 ans consécutivement.

D.3.4. ANAM

Une ligne de crédit accordé par Allianz Benelux SA à Allianz Nederland Asset Management (ANAM) pour un montant de 250 MEUR a permis de refinancer les opérations de crédit hypothécaires accordés par ANAM à la clientèle hollandaise couverts (à 90%) par le fonds de garantie NHG. La ligne de crédit est couverte par le nantissement des crédits hypothécaires.

D.4. L'immobilier

D.4.1. Evolution du marché

Les chiffres-clé se présentent comme suit, en comparant les données du marché bruxellois des bureaux, marché de référence des activités immobilières d'Allianz Benelux SA :

	2014	2013	2012	Tendance
Stock (en millions de m ²)	13,6	13,2	13,5	L'offre de nouveaux bureaux reste faible. Tendance nette à la reconversion.
Taux de vacance locative	10,1%	10,7%	11,0%	Le taux de vacance diminue, particulièrement dans le Central Business District (CBD).
Take-up brut en m ²	460.000	397.000	420.000	Augmentation du take-up, notamment grâce aux institutions publiques
CBC loyer au mètre carré (en EUR)	275	275	275	Le loyer prime reste stable
Prime Yield	5,0%/4,75%	5,0%/5,25%	5,25%/5,50%	Pour les biens neufs situés à Bruxelles (CBD) avec baux long terme (> 9 ans)

Commentaires principaux :

La demande de surfaces de bureaux a légèrement crû en 2014, principalement grâce aux institutions publiques. La demande émanant des entreprises reste soutenue en termes de nombres de transactions signées mais la surface moyenne louée ne cesse de diminuer.

La vacance locative se réduit parce que le nombre de projets délivrés à risque reste faible et que les reconversions en immeubles résidentiels sont toujours soutenues.

L'écart est toujours marqué entre les biens de grande qualité, plutôt rares, et les biens dits "secondaires". L'appétit des investisseurs institutionnels belges pour les biens neufs, très bien localisés et assortis de baux à long terme reste important. La concurrence pour les biens "prime" est accrue, notamment suite à la faiblesse des taux d'intérêt.

D.4.2. Les activités d'Allianz Benelux (en MEUR)

(y compris les actifs des sociétés immobilières détenues à 100 %)

	2014	2013	2012	Ecart et commentaires
Immeubles sociaux				
Valeur comptable	14,9	15,2	15,7	Stabilité vu localisation remarquable du site De Brouckère
Valeur de marché	52,8	52,3	52,3	
Immeubles de placement				
Valeur comptable	218,4	228,9	208,7	
Valeur de marché	290,0	294,1	273,1	
Total	233,3	244,1	224,4	Diminution de 1% à périmètre constant
Valeur comptable	342,8	346,4	325,4	
Valeur de marché	109,5	102,3	101,1	
Gains de capitaux non réalisés				

Commentaires principaux et faits marquants

L'expertise en valeur de marché (MV) au 30 novembre 2014 montre une valeur totale de 342,8 MEUR par rapport à 2013, soit une légère diminution de 1% à périmètre constant.

Suite à l'octroi des permis intervenu en 2010 pour le redéveloppement potentiel du site de Brouckère (programme de 67.000 m²), les investigations se poursuivent quant aux candidats potentiels à un prise ferme de 50 % au moins du programme bureau, dans des conditions financières satisfaisantes. L'issue des permis étant proche, d'autres alternatives sont maintenant à l'étude.

Les recherches intensives d'occupants pour les immeubles Silver et Laurentide se sont poursuivies. Le Silver a notamment été loué aux sociétés Celsis et Creative District, l'accent étant mis sur la location à des entités plus petites désireuses de services, pour lesquels un permis modificatif a été introduit auprès des autorités.

D'importantes opérations d'acquisition (pour un total de plus de 500 MEUR) ont été traitées en 2014, mais non menées à terme ou réalisées vu les conditions de marché très compétitives.

Néanmoins, l'actif Vertbois d'Allianz Leben, situé à Luxembourg a été acquis en septembre 2014 à 50 % par Allianz Life Luxembourg SA et 50 % par Allianz Benelux SA et géré par Allianz Benelux SA pour compte de ses propriétaires.

II. Activités et perspectives

A. Assurances des Particuliers

A.1. Métiers Vie Particuliers

Une hausse de l'encaissement

L'année 2014 s'est caractérisée par une hausse de l'encaissement. Par rapport à 2013, la croissance globale des primes émises a atteint 15,8% pour un montant total de 772,29 MEUR, supérieur à l'objectif fixé.

Le marché a quant à lui crû de 4,7% avec une hausse de 8% de la collecte réalisée en primes uniques sur les produits de capitalisation (produits à taux d'intérêt ou à capital garanti) alors qu'en 2013 cette collecte avait chuté de 32%.

Ces produits ont également soutenu la croissance chez Allianz : la collecte en primes uniques s'est élevée à 525,4 MEUR, soit 20% de plus qu'en 2013 (434,6 MEUR). Elle a pu être réalisée grâce au succès rencontré par notre gamme des "Invest for Life", reconnue comme une des plus performantes du marché, mais également grâce au succès issu du partenariat avec un intermédiaire d'assurances du secteur bancaire "Deutsche Bank".

La production réalisée dans les produits du type "Unit Linked", produits liés à des fonds d'investissement, s'est élevée à 83,3 MEUR et est en croissance (+ 17,4%) alors que le marché a décliné de -9% en 2014. La reprise des marchés financiers et la baisse des taux d'intérêt ont incité les investisseurs les plus avertis à se tourner vers des placements avec des niveaux de risque un peu plus élevés.

Enfin, la production réalisée dans les produits de "Prévoyance" à primes périodiques a connu une décroissance du volume de primes : 15,5 MEUR contre 16,5 MEUR en 2013.

Globalement, l'encaissement réalisé sur l'ensemble du portefeuille dans les contrats à primes périodiques est légèrement supérieur à celui de 2013 (+1,2 %).

Au service du courtier en assurances

En **Vie Placements**, Allianz veut satisfaire les courtiers qui sont à la recherche de produits d'investissement qui répondent aux besoins diversifiés de leurs clients à la recherche d'un investissement plus dynamique et un rendement potentiel plus élevé.

A cette fin, Allianz offre des produits qui combinent la branche 21 et la branche 23.

La branche 21 est représentée par Invest for Life Dynamic_{3A}, produit phare et parmi les meilleurs du marché.

Pour la partie branche 23, Allianz a élargi son offre avec en outre des fonds profilés d'AGI (Allianz Global Investors) : AI Neutral, AI Balanced et AI Dynamic en supplément des fonds sélectionnés de Oddo & Cie, AI Europe, AI Patrimoine et AI Emergents. Le courtier est armé pour trouver l'équilibre qui correspond à la situation individuelle de chacun de ses clients.

En **Vie Prévoyance**, les consommateurs sont toujours à la recherche de conseils spécialisés et fiables. Le courtier en assurances reste le mieux placé pour offrir sa plus-value dans cette matière. La gamme d'Allianz offre aux courtiers tous les atouts pour répondre à cette demande.

- Le produit **Plan for Life +** offre la solution globale : il est possible de répartir les versements entre différents supports à taux garanti et différents fonds d'investissement "Unit Linked" tout en regroupant plusieurs statuts fiscaux dans un seul dossier. Pour le client, c'est à la fois plus clair et plus avantageux.
- Le logiciel **ProLink Life Plan** permet au courtier d'établir des offres très rapidement et de les transformer ensuite très facilement en contrats. Depuis le lancement en 2010, il a connu des mises à jour régulières. L'approche de cette nouvelle plateforme en Prévoyance a convaincu de plus en plus de courtiers et est entrée dans une nouvelle phase avec une nouvelle version pour iPad, remise à des courtiers test fin 2013 et qui a été lancée plus largement en 2014.

A.2. Métiers IARD Particuliers

Faits marquants

En **Auto**, dans un marché très compétitif, le niveau des primes émises recule légèrement par rapport à celui de 2013.

Au niveau tarifaire, nous avons procédé à une augmentation linéaire de 2,5% en Tourisme & Affaires. La fréquence sinistre est globalement restée stable, mais la charge sinistre a fortement augmenté en raison, d'une part, de la tempête de grêle de juin (casco) et, d'autre part, de plusieurs sinistres corporels graves (RC).

En **Property**, le niveau des primes émises a très légèrement augmenté par rapport à l'exercice 2013. La rentabilité de la branche a été affectée par la tempête de grêle exceptionnelle de juin. Un tel événement, qui a touché tout le secteur, se produit environ une fois tous les 30 ans. Les bonis antérieurs positifs ne compensent pas l'aggravation de la sinistralité de l'année courante due aux catastrophes naturelles.

En **Droit Commun**, l'année se solde par un niveau de prime stable par rapport à 2013.

A.3. Opérations Vie & Santé

L'organisation et la structure de la direction Opérations Vie & Santé ont subi quelques modifications mineures au cours de cet exercice.

Le 1er avril, les activités d'Underwriting pour notre offre de produits en Prévoyance et Placements ont été regroupées sous la responsabilité d'un seul manager.

Une nouvelle fonction a été instaurée le 1er novembre, à savoir celle de DCO (Decentralized Control Officer). Elle constitue le lien opérationnel entre la direction Compliance et les Opérations Vie & Santé. La finalité de cette fonction est la mise en œuvre effective des diverses directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de fraude, de MiFID et d'autres règles dans les processus de gestion, de même que le contrôle de celles-ci et la surveillance de la qualité.

La direction Opérations Santé & Vie a connu une forte croissance au cours des deux dernières années en termes de nouvelle production, tant en Prévoyance de 2e et 3e piliers qu'en produits de placement. Afin de maîtriser cette croissance et de garantir la continuité du service aux courtiers et aux clients, un plan de capacité a été élaboré, lequel a été approuvé par le Comité de Direction. D'une part, cela a conduit à disposer des effectifs requis et des profils correspondants. D'autre part, plusieurs projets importants devant améliorer l'efficacité de l'organisation et des processus ont été lancés.

C'est ainsi que le projet Digital Life a vu le jour et il est prévu d'en concrétiser la 1^{ère} phase au cours du premier trimestre 2015. Les processus Underwriting et les prestations Vie vont faire l'objet d'une profonde révision (méthode OPEX) qui livrera des résultats en 2015. Différentes mesures ont déjà été prises pour stimuler le Straight Through Processing.

Le niveau d'implication et d'engagement des collaborateurs a lui aussi sensiblement augmenté. Le projet baptisé "Battle of Quick Wins" a été une véritable réussite et a renforcé l'esprit d'initiative personnelle des collaborateurs.

Sur le plan opérationnel, la collaboration avec la Deutsche Bank a à nouveau été élargie (2 produits en Prévoyance à partir du mois de novembre) et une nouvelle approche a été élaborée pour l'optimisation fiscale du 2^e pilier dans le segment des Indépendants, laquelle a été appliquée avec succès au 4^e trimestre 2014.

Enfin, l'identification des bénéficiaires effectifs a été finalisée, les déclarations requises pour la base de données fédérale Sigedis ont été introduites et les instructions relatives à MIFID ont été progressivement mises en application au sein de l'organisation (formations et procédures de travail).

A.4. Opérations IARD

Dans la lignée des années précédentes, Allianz Benelux a poursuivi en 2014 sa stratégie de développement et de renforcement de ses processus opérationnels. Ceci en tenant compte des possibles synergies et échanges de "best practices" avec ses activités aux Pays-Bas et sans pour autant négliger les pratiques et réglementations locales.

En **Sinistres**, le modèle Benelux a été mis en pratique avec énergie dès 2014, tant en ce qui concerne l'organisation que la stratégie. Des synergies ont été mises en place et certaines fonctions centrales en dommages ont déjà été gérées au niveau Benelux. Ce fut le cas pour les réseaux de réparateurs sinistres, mais aussi pour le reporting, le contrôle, la lutte contre la fraude, la formation et le développement des collaborateurs, ce qui a conduit à un gain d'efficacité et d'efficacité.

Les diverses réalisations et initiatives en cours ont également contribué à la matérialisation des axes stratégiques que nous poursuivons : l'excellence opérationnelle, des partenaires de confiance et des collaborateurs motivés.

L'**efficacité** opérationnelle en Belgique pourrait encore s'accroître par une augmentation de la productivité par ETP, une réduction de l'arriéré et des délais d'exécution en termes de règlement et de connexion, ainsi que par divers affinements dans la digitalisation, par ailleurs déjà fort avancée (intégration des e-RDR).

La tempête de grêle de juin 2014 qui avait engendré plus de 6.100 déclarations a eu un impact au niveau opérationnel, cependant bien absorbé par les différentes équipes en sinistres.

Aux Pays-Bas, la **satisfaction des courtiers (NPS)** a augmenté de manière significative, aussi bien pour l'enregistrement de nouvelles déclarations que pour le traitement des dossiers. La satisfaction des clients finaux est en hausse. En Belgique, nous nous situons au deuxième rang du marché en termes d'amélioration.

En ce qui concerne les dommages aux personnes, plusieurs développements associés à des objectifs d'efficacité ont été mis en place. Des processus internes et des lignes directrices, visant à recueillir plus rapidement et plus efficacement les informations utiles, ont pu faciliter et accélérer la gestion des sinistres corporels. La lutte contre la fraude a elle aussi donné des résultats significatifs.

Il ressort en outre des enquêtes internes (AES) que la **satisfaction des collaborateurs** a augmenté en 2014. Des collaborateurs motivés et bien formés sont la clef du succès pour offrir un service efficace et de qualité auprès des courtiers et clients.

En **Production**, différentes initiatives ont été entreprises en 2014 afin d'augmenter la satisfaction des courtiers eu égard aux services offerts, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de booster le volume de nouvelles affaires dans les secteurs d'activités qui nous intéressent le plus.

C'est dans ce cadre que nous avons lancé en septembre 2014 le projet "Paperless in Mind" (PIM) consistant à digitaliser l'envoi de nos documents contractuels. Non seulement tous les courtiers reçoivent dorénavant les pièces en format pdf mais en plus les informations contractuelles leur sont envoyées de façon normalisée via bloc retour, pour intégration automatique dans leur logiciel de gestion.

En ce qui concerne le scanning des documents entrants et des documents sortants autres que ceux issus de notre mainframe, le projet consistant à travailler de façon totalement "paperless" a été décalé de quelques mois et reporté à 2015. Des gains d'efficacité ont néanmoins été déjà engrangés en 2014.

En **Risques d'entreprises (PME)**, nous avons étendu notre gamme de produits disponibles dans notre outil d'offres/tarifications en ligne créé en 2013, "Prolink PME", en y ajoutant le produit "24h/24" en novembre 2014. Notre cellule de gestion spécifique Prolink PME connaît un franc succès, avec 75% de réponses aux demandes de tarification dans les 24 heures.

En **PME** également, nous avons lancé en 2014 le projet "Omnibus" consistant à mettre la volonté de faire du business rentable et la proactivité au centre des préoccupations des services de souscription. Une formation à la négociation via le téléphone a ainsi été dispensée à tout le personnel PME. Un nouveau processus pour le suivi des offres intéressantes a également été mis sur pied en septembre, impliquant une prise de contact téléphonique avec les courtiers avant envoi de l'offre et un suivi proactif de ces offres tant par les gestionnaires que par les commerciaux sur le terrain. Au 31 décembre 2014, et même si l'accent sera mis encore davantage en 2015 sur le sujet, nous enregistrons déjà une augmentation de 25% de notre taux de réalisation dans ce segment.

Par ailleurs, le nombre d'offres en PME a continué à croître de façon conséquente, dans la lignée de ce qui était déjà constaté depuis 2012 : + 8% sur l'année 2013 et + 5% sur l'année 2014 à portefeuille constant, c'est-à-dire, sans tenir compte des offres "Accidents du Travail" et des affaires réalisées par le courtier via l'outil Prolink PME, c'est-à-dire sans aucune intervention de la compagnie.

En **Assurance de Particuliers** et dans la lignée de 2013, une attention particulière est portée depuis 2013 sur la flexibilité de l'allocation des ressources entre les différentes équipes opérationnelles, ceci pour absorber au mieux les pics de travail d'un côté ou de l'autre.

En conformité avec la nouvelle législation belge concernant le personnel de maison, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2014, nous avons contacté tous nos clients afin de les informer de leurs obligations sociales en la matière. Ces changements législatifs ont un impact négatif très important sur le portefeuille gens de maison avec un taux de chute au 31 décembre 2014 de l'ordre de 30%.

Au niveau des **Relations financières**, nous avons enregistré cette année un fort accroissement de la charge de travail, dû principalement à la nouvelle législation sur les domiciliations bancaires ainsi qu'à la multiplication de nos numéros de comptes communiqués à nos clients. Des mesures organisationnelles ont été prises pour pallier cela, via des recrutements temporaires et la mise sur pied d'une nouvelle organisation / répartition des tâches au sein du service.

Finalement, une attention toute particulière a été portée à notre mise en conformité avec les exigences AssurMiFID via l'adaptation d'un bon nombre de nos documents (exigences en matière de clarté, conflits d'intérêt, ...).

B. Assurance des entreprises

Faits marquants

L'activité **Flotte automobile** s'est développée très favorablement avec une hausse d'environ 5% des primes émises. La rentabilité de la branche a été affectée comme en Auto particuliers par la tempête de grêle de juin et par des malis sur des sinistres corporels graves.

En **Accidents du Travail**, le niveau des primes a diminué sensiblement à cause de la perte d'un contrat majeur. La rentabilité globale de la branche est très bonne.

En **Property & Risques techniques**, nous constatons une stabilisation des primes émises dans un marché très compétitif. Malgré les éléments climatiques défavorables, la rentabilité de la branche est bonne.

En **Casualty**, les primes émises se tassent légèrement. La rentabilité globale de la branche reste bonne.

En **Transport**, le niveau des primes émises dépasse celui de 2013 de plus de 8% malgré une conjoncture difficile liée à cette activité.

C. Employee Benefits

C.1. Assurance de groupe

L'année 2014 s'est caractérisée par une légère croissance de l'encaissement en assurance de groupe de 1,7 % par rapport à 2013. Le marché, par contre, affiche une baisse de 4 à 5%.

Le chiffre d'affaires s'élève à 231,1 MEUR.

Les primes récurrentes ont augmenté de 1,9% (180 contre 176,7 MEUR en 2013). Cette croissance s'explique par une production plus élevée qu'attendue, une croissance interne due à l'indexation des salaires et les affiliations dans les groupes existants, ainsi qu'un taux d'inflation resté très faible.

L'implémentation de la base de données relative au 2^{ième} pilier au sein de la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale s'est poursuivie en 2014. Pour les salariés, la gestion des sorties et des transferts d'affiliés ainsi que les structures d'accueil ont été implémentés. Pour les indépendants, les travaux ont porté sur les différents types de régime de pension ('regeling') et les primes payées par l'employeur ('deposit').

Tant que l'article 24 prévoit une garantie minimale à charge de l'employeur de 3,25% pour les allocations patronales et 3,75% pour les cotisations de l'affilié, les employeurs risquent d'être confrontés à un financement complémentaire potentiel en assurance de groupe. Cette situation freine la souscription de nouvelles affaires. La nouvelle législation relative aux travailleurs au statut unique travailleurs/salariés constitue un défi majeur pour le portefeuille existant et représente aussi bien des opportunités que des menaces pour l'activité EB.

C.2. Santé

En 2014, nous avons enregistré un encaissement stable malgré une diminution de primes de 4,8% en Particuliers (vieillesse des portefeuilles Revenu Garanti et Hospitalisation en run-off).

L'arrêté royal déterminant les indices spécifiques médicaux en branche Santé publié en 2010 devrait être adapté suite à une décision du Conseil d'Etat. A ce jour, cette correction n'a pas encore été publiée au Moniteur belge.

D. Réassurance cédée

D.1. Résultats 2014

Le volume global cédé est en recul de 44,5 MEUR à 38,2 MEUR à fin 2014. Ce fait est largement expliqué par la mise en place de structures de réassurance intégrées au niveau du Benelux : suppression de traités offrant une moins bonne performance, augmentation de la rétention en RC Auto et taux de primes bénéficiant de l'effet de diversification entre pays.

L'exercice 2013 s'était vu affecté par le nouveau "barème indicatif" (révision à la hausse du coût des sinistres corporels) mais épargné par les catastrophes naturelles. En 2014, c'est la tempête de grêle de la Pentecôte qui a lourdement impacté la charge des réassureurs, tant en Incendie (7,2 MEUR) qu'en Dommages Auto (4,1 MEUR). A celle-ci sont venus s'ajouter deux nouveaux sinistres corporels particulièrement graves

D.2. Cessions : principaux aménagements de structure

De façon générale, les prix en réassurance ont diminué dans toutes les catégories de risques et dans tous les pays. Ceci provient essentiellement, d'une part, de l'absence de grandes catastrophes en 2014 et, d'autre part, d'une convergence de capitaux alternatifs vers la réassurance (fonds de pension, hedge funds, private equity). En assurance Dommages et RC en général, l'évolution est plus fonction de la sinistralité récente. Celle-ci étant plutôt positive, elle a également poussé les prix à la baisse.

Sur le marché belge, le renouvellement CAT a été marqué par la tempête de grêle de la Pentecôte 2014 avec un coût d'assurance évalué à 656 MEUR dont une grande partie a été prise en charge par la réassurance. La capacité excédentaire disponible a néanmoins permis de renouveler les programmes CAT avec une baisse globale d'environ 5 à 10% et avec une amélioration de conditions (clause horaire, reconstitutions prépayées...). En réassurance Dommages par risque, les prix sont également en baisse en l'absence de sinistres importants. Il en est de même en RC et en AT, la fréquence de cas graves n'étant pas en augmentation globalement.

Pour Allianz Benelux, le placement en 2015 des traités s'est fait dans la continuité de la stratégie du Groupe "Rio Completion" lancée en septembre 2014, d'une part, et dans le contexte de l'intégration Benelux, d'autre part.

Il résulte de la stratégie de groupe, que notre réassureur et apériteur est principalement Allianz RE à 100%, à l'exception du traité Marine. En effet, dans sa volonté de renforcer sa présence sur le marché des Midcorp, Allianz Benelux a décidé d'accroître en 2015 sa collaboration avec AGCS. Ce dernier devient donc notre réassureur pour la branche Marine.

L'intégration Benelux avait conduit lors du renouvellement 2014 à élaborer des conditions techniques uniques "Benelux" en Incendie par risque, en Marine, en Accidents, en Auto et RC générale. Cet objectif s'est poursuivi et a été finalisé pour le renouvellement 2015. Il concerne :

- les couvertures en cas d'évènements "force de la nature"
- le traité "Excédent de perte annuelle multipéril"
- la suppression des traités belges et hollandais relatifs aux risques Engineering. Ceux-ci ont été intégrés dans le traité Incendie par risque.

Leurs rétentions, capacités de souscription et protections ont été revues en conséquence.

Grâce à un marché de réassurance moins tendu et bénéficiant de l'effet de diversification entre nos trois pays, les traités Non-Vie ont pu être négociés, globalement, à de meilleures conditions techniques. En ce qui concerne la Vie, il n'y a pas eu de changement notable si ce n'est que le traité Cat Vie couvre dorénavant les polices souscrites aux Pays-Bas.

Le terrorisme reste une de nos préoccupations majeures si bien que la compagnie a bien entendu renouvelé son adhésion au pool national TRIP. A côté de ce dispositif, nous n'avons cependant pas voulu exclure de nos traités les éventuelles retombées "nettes" d'une catastrophe touchant plus particulièrement notre compagnie.

E. Réassurance acceptée

Malgré notre politique proactive en matière de "rachats", ceux-ci furent peu nombreux en 2014. Les réserves restent parfaitement sous contrôle.

Plusieurs traités US environnementaux (asbeste, pollution) ont connu durant l'exercice sous revue des malis importants (nouveaux sinistres, réévaluation des réserves IBNR par les cédantes). Le résultat technique reste néanmoins à l'équilibre et notre taux d'IBNRs se maintient toujours au-delà de 250%.

III. Human Resources

A. Effectifs

En 2014, le nombre moyen de travailleurs occupés à temps plein était de 905,51 tandis que le nombre de travailleurs à temps partiel s'élevait à 264,66.

Au total, en 2014, 1.109,41 équivalents temps plein étaient employés au sein d'Allianz Benelux SA (incluant les succursales luxembourgeoise et néerlandaise).

B. One HR Benelux

Dans la foulée des premières mesures prises en 2013 en vue d'une collaboration entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, 2014 fut l'année de l'intégration et de la consolidation de la structure Benelux.

Une nouvelle organisation et une politique commune ont été développées au sein de la DRH en 2014. La nouvelle structure repose sur un "HR Business Partner". Dans cette nouvelle organisation, des Business Partners s'ajoutent aux spécialistes Talent & Development, Compensation & Benefits, HR Projects & Relations, et HR Operations. Ces Business Partners travaillent en étroite collaboration avec les responsables et managers des différents services au sein d'Allianz Benelux. De cette manière, la direction des ressources humaines est plus proche du personnel.

La stratégie de la DRH met l'accent sur quatre thèmes spécifiques : le talent et le développement, la digitalisation, la planification des effectifs et le contrôle des coûts.

C. Projets & Relations

Communication

La communication et l'information sont très importantes pour une organisation performante. En concertation avec la direction, il a été décidé en 2014 d'inviter tous les employés deux fois par an à une réunion d'information générale. Au cours de ces réunions, nous informons le personnel sur la politique et la stratégie de l'entreprise ainsi que sur les projets clés et thèmes en cours auprès d'Allianz Benelux.

La satisfaction des collaborateurs est mesurée depuis plusieurs années par le biais d'une enquête annuelle "Allianz Engagement Survey". Par divers plans d'action dans les départements et services, nous nous efforçons d'accroître cette satisfaction. La reconnaissance des collaborateurs est en cela importante. Sur le thème «Be part of the puzzle», un premier "Allianz Employee Day" a été organisé en juin afin de remercier nos collaborateurs pour leur travail et leur engagement durant l'année. En novembre, une première fête du personnel réunissant l'ensemble des collaborateurs du Benelux a également été organisée.

Industrial Relations

En concertation avec les partenaires sociaux, il a été décidé en 2014 de se tourner vers la digitalisation. Les chèques-repas "papier" ont été remplacés par une carte électronique et la fiche de paie est remplacée depuis janvier 2015 par une version digitale et électronique.

Travail à domicile

Dans la société d'aujourd'hui, les employés sont à la recherche d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Malgré les nombreuses formes de flexibilité existant au sein d'Allianz Benelux, il ressort de l'enquête annuelle de satisfaction ('Allianz Engagement Survey') que les collaborateurs sont partisans du télétravail. En 2014, un groupe de travail a été mis en place sous la direction des ressources humaines pour lancer un projet pilote.

En collaboration avec le département informatique, les capacités techniques et informatiques ont été explorées et une première étape pour la mise en place du télétravail a été franchie.

Ce projet pilote sera davantage développé en 2015 et la politique sera discutée avec les partenaires sociaux. L'objectif est d'implémenter ce projet durant le second semestre 2015.

Bien-être au travail

Se basant sur une nouvelle législation relative aux risques psychosociaux, une meilleure politique de gestion du bien-être dans le domaine du stress et autres risques psychologiques a été mise sur pied avec l'aide du service externe pour la prévention au travail. Cette politique se concrétisera en 2015.

D. Compensation & Benefits

Allianz Grading System

Une nouvelle méthode de valorisation des fonctions dirigeantes (direction et cadres de direction) a été introduite au niveau du Benelux, en se basant sur la méthode "Towers Watson" appliquée par le Groupe au niveau mondial (Allianz Grading System – AGS).

Fleet Management

En collaboration avec une société de leasing, un outil numérique a été développé pour l'élaboration d'offres de voitures de sociétés. L'outil "Internet Quotation" permet à tous les collaborateurs externes (commerciaux, inspecteurs, ...) de choisir une voiture de société sans avoir à rejoindre l'entreprise.

Talent Management

Axée sur une politique élaborée par Allianz SE, une stratégie de "talent management" a été développée au sein du Benelux. Sur base de profils de compétence individuels et bien spécifiques, nous mettrons sur pied dans les années qui viennent, en collaboration avec la direction, des plans de développement pour nos collaborateurs.

People managers via My Lead

Les collaborateurs attendent beaucoup de leur responsable. C'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus que tous nos managers doivent maîtriser un certain nombre de compétences pour guider et soutenir leur équipe.

En 2014, en cohérence avec la culture du groupe, la DRH a développé à l'intention des "people managers" un modèle de 7 compétences. Fin 2014, un programme de formation "My Lead" étalé en trois parties a été lancé pour tous les collaborateurs ayant une responsabilité hiérarchique. Le programme battra son plein début 2015.

Formation

La DRH continue à se concentrer sur la formation. Comme les autres années, l'accent a été mis sur les formations techniques comme indiqué ci-avant, plus particulièrement sur le "people management". En suivant la formation "My Lead", tous les managers et responsables (plus de 150 personnes) ont, en trois sessions, été formés au rôle du manager. En outre, comme toujours, l'accent a aussi été mis sur les formations linguistiques, aussi bien pour les collègues néerlandophones que francophones.

De nombreuses formations techniques dans le domaine de l'informatique ont également été dispensées (ABS, SAS) afin de soutenir la stratégie dans ce domaine.

Tous ces efforts ont abouti à une augmentation significative du nombre d'heures de formation données en 2014 par rapport à 2013.

E. HR Operations

Administration des salaires

En concertation avec notre secrétariat social, une première impulsion a été donnée en 2014 en vue de centraliser la gestion des salaires. La collaboration entre l'administration des salaires en Belgique et aux Pays-Bas et le secrétariat social devrait aboutir en 2015 à un système à la fois nouveau et efficace.

HR Contact Team

Le Contact Team de la DRH que nous connaissons maintenant depuis plusieurs années a inspiré nos collègues néerlandais pour optimiser leur processus interne. Un bel exemple de "best practices" dont nous pouvons tous tirer profit.

IV. Principaux risques et incertitudes

Notre société contrôle en permanence l'ensemble de ses risques et plus particulièrement, ceux qui sont jugés les plus importants pour l'entreprise. Un exercice trimestriel dénommé **Top Risk Assessment** permet au comité de direction et au conseil d'administration de jauger l'évolution des expositions majeures sur la base d'un travail d'analyse et de suivi réalisé par la direction de la gestion des risques avec la collaboration de l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles en ce compris l'audit interne et la compliance.

Au sortir de 2014, 14 risques étaient plus particulièrement sous surveillance.

Nous commenterons brièvement les principaux d'entre eux :

- **Taux d'intérêts** : leur niveau particulièrement bas reste un défi pour tous les assureurs dont Allianz qui, grâce à une politique très prudente en termes de taux garantis et d'ALM., parvient à réduire le risque.
- **Risque de rachat** : ce risque est fortement tempéré par les contraintes fiscales, légales et contractuelles qui favorisent la stabilité des portefeuilles. La crédibilité et la solvabilité d'Allianz ne prédisposent pas la clientèle à tenter l'aventure ailleurs. En outre, l'offre persistante de taux bas a, sous l'exercice considéré, réduit ce risque.
- **Risques 'actions'** : la volatilité reste une constante de ce segment d'actif mais une gestion prudente et une exposition assez faible permettent de contenir ce risque, d'autant que l'orientation récente des marchés est plutôt favorable.
- **Risque immobilier** : l'exposition s'exprime à travers la vacance locative de nos immeubles qui reste, somme toute, très raisonnable. Une politique exigeante en termes de choix des immeubles à acquérir et de durée ferme des baux permet de mitiger ce risque.
- **Risque d'inflation** : ce risque se conçoit davantage en termes de taux négatifs sachant que l'inflation s'est fortement réduite ces derniers mois.
- **Risque de crédit** : un plan de derisking a été mené ces dernières années qui a permis de réduire l'exposition qui se limite à quelques lignes mineures offrant un rapport risque et rendement acceptable.
- **Risque de réputation et de fraude** : même si toute société n'est jamais à l'abri d'une surprise, tout est fait au sein d'Allianz et d'Allianz Benelux pour réduire l'exposition à une détérioration de l'image de marque.
- **Protection des données informatiques** : tant la société que le Groupe Allianz qui apporte à la première tout le support et le savoir-faire en termes de sauvegarde et de protection des accès veillent autant que possible à réduire le risque d'accident et de pertes de données,
- **Intégration Benelux** : ce risque décliné sous 2 volets, l'intégration opérationnelle et l'intégration informatique, a permis d'écarter le premier au vu des succès engrangés en 2014 et de considérer que le second, la gouvernance du projet IT ABS, est d'excellente qualité avec des délais et délivrés à la hauteur des attentes.
- **Prêts aux courtiers néerlandais** : l'exposition a été très sensiblement réduite tout au long de l'exercice 2014 et a rejoint à présent un niveau d'exposition jugé acceptable.
- **Évolutions réglementaires à venir** : certaines législations européennes comportent certes des menaces (interdiction de toute commission en cas de conseil indépendant - statut du courtage, etc...) mais l'évolution récente n'a pas mis en exergue une aggravation de ce risque ces derniers mois. Au contraire, les travaux menés sur Solvency II et AssurMIFID ont contraint la société à œuvrer pour se conformer aux prescriptions réglementaires et donc réduire le risque. Le Groupe comme la société suivent ces évolutions de près.

Au total, l'évolution de la maîtrise des risques est résolument positive et nous sommes d'avis que la société a plutôt réduit son exposition globale par sa gestion attentive et prudente des risques sous surveillance.

Il est en outre précisé qu'Allianz Benelux n'est pas particulièrement exposée aux risques de trésorerie et de liquidité.

Enfin, sa politique tarifaire s'inscrit dans une gestion durable visant à conserver sa clientèle sur le long terme.

V. Dossiers judiciaires

A l'exclusion d'un dernier litige civil hérité de l'affaire Assubel, gagné en 1ère instance et en attente de fixation devant la Cour d'Appel de Bruxelles, la société n'a plus de dossier qui mériterait d'être évoqué dans ce rapport.

VI. Projets et développement

A la suite de son déploiement sur les trois pays de la région Benelux, la société a souhaité développer des projets ambitieux à la mesure de sa nouvelle taille.

L'objectif est à la fois d'intégrer davantage les activités, de fluidifier les processus en tenant compte des meilleures pratiques de gestion dans chaque pays et de prendre en compte l'efficacité du service à donner au courtier et à ses clients. Le tout dans une démarche où la digitalisation doit trouver clairement sa place.

5 projets ont vu le jour. Certains, bien avant l'entame de l'exercice sous revue. Tous ont évolué favorablement durant l'année 2014.

1. ABS

Ce projet d'ampleur vise à redessiner complètement les outils de gestion de nos activités Non-Vie dans les trois pays en exploitant les potentialités d'un logiciel informatique mis au point par le Groupe Allianz. Ce projet suit parfaitement son cours avec une première livraison opérationnelle en novembre 2015.

2. PPE

Ce projet consiste à simplifier la structure des produits existants, à les regrouper pour une gestion plus efficace et à les conditionner pour faciliter leur migration vers le nouvel applicatif de gestion ABS.

3. Muti-Access & Digitalization

En dehors des voies de souscription traditionnelle, ces deux projets cherchent à mieux susciter l'attention des consommateurs sur les qualités des produits de la société en générant grâce à des nouvelles technologies de l'information des points d'entrée vers le monde d'Allianz que le courtage et la société peuvent exploiter. Allianz apprend beaucoup par ce biais et des progrès importants ont été enregistrés à cet égard en 2014.

4. OPs of the Future

Ce projet vise à repenser l'approche de nos processus industriels de gestion pour être plus agile et plus efficace dans notre traitement des dossiers de la clientèle et du courtage.

5. Legal Merger

Ce projet d'intégration juridique a abouti le 29 juin 2014 à l'absorption par Allianz Benelux SA des filiales Non-Vie d'Allianz Europe BV, London Verzekeringen et Allianz Nederland Schadeverzekering qui, à l'issue de ce processus de fusion transfrontalière, forment désormais une seule succursale Non-Vie à laquelle s'est jointe la société Allsecur elle-même absorbée le 15 janvier 2014. Ce processus complexe s'est déroulé sans difficulté particulière et fut un succès.

Tous ces projets ont reçu ou reçoivent l'attention particulière du management et du Conseil d'Administration de la société qui leur a accordé les moyens utiles à leur pleine réalisation.

VII. Développement durable

L'objectif du Groupe Allianz pour 2015 était d'obtenir une réduction globale de 35% par rapport à la base de référence de 2006. Sur base de nos derniers chiffres reçus en 2014 (pour la période 2013), Allianz Benelux reste à un niveau honorable de 50% (52,5% en 2011) de réduction de CO₂.

Les dépenses énergétiques ont connu une baisse significative liée aux conditions climatiques plus clémentes au regard des années précédentes.

Une réduction des déchets et de la consommation d'eau sont également à constater par rapport à l'année 2013.

Citons comme actions durant l'année : le Friday Bikeday avec concours, la semaine de la mobilité avec présence d'un stand à la cafétéria valorisant les initiatives des différents partenaires SNCB, STIB, Villo.

VIII. Activités des succursales

A. La succursale luxembourgeoise

En 2014, au Grand-Duché de Luxembourg, le secteur des assurances a effacé le record de 2010 qui enregistre une hausse des primes de 18,80% : les branches Non-Vie progressent de 4,82%, alors que celles de l'assurance-Vie augmentent de 20,87%. Le total de la collecte toutes branches confondues de 26,87 milliards dépasse de plus de 2 milliards le précédent record de 2010.

La concentration des acteurs en IARD s'est poursuivie par l'acquisition de Vivium par la Bâloise.

Allianz Insurance Luxembourg a clôturé l'exercice 2014 avec un bénéfice après impôts de 1,4 MEUR. Les primes émises de 23,5 MEUR sont en augmentation de 6,6% par rapport à l'année 2013. Les efforts continus dans l'amélioration de nos produits et de nos services, très appréciés par le courtage, ont favorablement influencé l'activité.

Grâce à une sinistralité stable combinée à une stricte maîtrise de l'évolution des frais généraux, le ratio combiné des coûts de l'exercice net de réassurance se maintient à un excellent niveau de 95,9%.

L'analyse par ligne d'activité confirme une contribution positive de chacune des branches à ce résultat. Pour 2015, la continuation des recherches de synergies avec la maison mère reste une priorité ainsi qu'une intégration plus forte de la succursale dans Allianz Benelux. Ceci doit nous permettre d'augmenter la productivité grâce à une optimisation des process de gestion et à la généralisation d'outils modernes tant recherchés par le courtage, dont les parts de marché augmentent considérablement chez Allianz Insurance Luxembourg.

B. La succursale aux Pays-Bas

Une fusion réussie

L'année 2014 fut une année intense pour le management en charge des activités IARD développées aux Pays-Bas. L'absorption des sociétés London Verzekeringen et Allianz Nederland Schadeverzekering par Allianz Benelux SA a demandé beaucoup de travail durant les neuf premiers mois de l'exercice. Il a fallu préparer les processus de gestion des opérations et de communication tant vers les partenaires sociaux et le personnel interne de ces sociétés que vers les intermédiaires d'assurances concernés par cette 'succursalisation'. L'adaptation des contrats et des conditions générales fut aussi menée à bien. Ces processus ont été menés de bout en bout avec succès et le calendrier de fusion, réparti sur 18 mois, a abouti à l'heure convenue sans chute de contrats autre que l'érosion naturelle des portefeuilles.

Nous tenons à souligner ici le professionnalisme des équipes et leur détermination à tenir les délais impartis.

Le résultat fut le regroupement de toutes les activités IARD des Pays-Bas, en une seule succursale comprenant aussi les activités de souscription directe d'Allsecur.

Des projets stratégiques dans la foulée

Sans attendre, la succursale a travaillé sur les projets de développement visés au chapitre VI ci-dessus en revisitant ses produits (PPE), en travaillant sur sa future informatique de gestion (ABS), en mettant l'accent sur la digitalisation (stimulation de l'usage d'AllianzNet et Londonnet 2.0 : optimisation de FileNet).

La réécriture de la police de gestion des profils de fonction fut aussi au programme en 2014.

De multiples initiatives ont été prises durant l'exercice sous revue telles que

- la mise en production d'un nouvel extranet Colimbra à destination de partenaires comme BMW ou l'assurance d'une grande flotte de véhicules en leasing (Alphabet) ;
- la mise en test pour l'assurance Auto du processus d'approche Multi-Access du client final avec le choix on line pour lui du mode d'intermédiation ;
- la gestion des comptes financiers des intermédiaires ainsi que de leurs prêts ne fut pas en reste, faisant l'objet d'un plan de résorption ou d'aménagement prioritaires dont l'efficacité a été reconnue ;
- des plans d'actions de divers ordres mis en œuvre pour dynamiser les énergies de toutes parties prenantes (NPS, AES, Customer focus, KIV, KKV et gestion des plaintes).

Au plan commercial, plusieurs reprises de portefeuilles de particuliers ont été réalisées avec succès.

Les équipes ont travaillé sur la mise au point d'un nouveau portail web pour les PME.

Des efforts ont été consentis pour améliorer la qualité des prestations en termes d'accessibilité téléphonique, de qualité documentaire et de livraison des informations.

La centralisation induite par la fusion des activités a favorisé l'uniformité des processus et réduit le risque de dysfonctionnement. Néanmoins, des contrôles hebdomadaires ont été mis en place pour s'assurer de la qualité voulue.

Des chiffres encourageants

Le chiffre d'affaires global afférent aux activités Non-Vie s'établit à 679,6 MEUR, en légère contraction de 3% sous l'effet des assainissements réalisés durant l'exercice. Le profit opérationnel atteint 43,2 MEUR, un résultat appréciable dans un marché P&C qui se contracte tout en connaissant une hausse de la charge des sinistres de responsabilité partiellement dus à des changements législatifs.

Les sinistres corporels liés aux accidents de la route ont connu, eux, une croissance en termes de fréquence et d'importance. Ce fut le cas dans le marché comme chez Allianz Benelux.

La succursale n'a pas ménagé ses efforts pour traquer les pertes en provenance de certaines agences de souscription dans un marché soumis à forte concurrence et tendance à la baisse des primes.

IX. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

A l'heure de clôturer ce rapport, aucun événement ou incident, postérieur à la période sous revue et qui serait de nature à modifier ou influencer d'une quelconque manière les comptes annuels de l'exercice 2014, n'est à signaler.

X. Commentaires des comptes sociaux

A. Fonds propres

Les fonds propres passent de 645,99 MEUR à 841,00 MEUR. Cette progression trouve son origine dans la fusion des entités hollandaises d'assurances Non-Vie d'Allianz Nederland Groep.

B. Dotations futures

Le fonds pour dotations futures termine l'exercice à 4,18 MEUR. La diminution est due à un prélèvement de 12,10 MEUR.

Le fonds pour dotations futures concerne l'assurance vie et ne prédispose pas de sa répartition entre les assurés et les actionnaires.

C. Provisions techniques

Les provisions techniques (hors branche 23) augmentent de 17,1 % et passent de 10.366,60 MEUR à 12.140,39 EUR. Les activités hollandaises jouent pour 1.086,68 MEUR au terme de l'exercice.

La provision d'assurance vie progresse de 7,8 % et s'élève à 8.896,57 MEUR contre 8.250,02 MEUR un an plus tôt.

La provision pour sinistres varie de 1.804,16 MEUR à 2.767,31 MEUR. La fusion explique principalement l'augmentation.

La provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes s'élève à 40,34 MEUR contre 36,77 MEUR. La dotation de l'exercice pour l'activité vie est de 32,85 MEUR contre 25,16 MEUR.

En branche 23, les provisions s'élèvent à 407,44 MEUR contre 327,92 MEUR au terme de l'exercice précédent.

D. Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges se stabilisent à 62,75 MEUR contre 61,71 MEUR.
La restructuration du Benelux est provisionnée à hauteur de 6,96 MEUR.

E. Actifs de placement

Les actifs de placement augmentent de 16,0 % et passent de 10.796,18 MEUR à 12.521,40 MEUR. Le poids des Pays-Bas est de 1.044,04 MEUR.

Les immeubles valent 161,78 MEUR contre 169,00 MEUR un an auparavant. Les plus-values latentes s'établissent à 86,05 MEUR contre 82,71 MEUR.

La part des actions augmente de 602,06 MEUR à 849,90 MEUR. Les plus-values latentes étaient de 24,93 MEUR et montent à 29,89 MEUR.

Les obligations s'élèvent à 9.320,08 MEUR contre 8.457,33 MEUR. Les plus-values latentes s'établissent 2.186,41 MEUR contre 876,54 MEUR un an plus tôt.

Les crédits hypothécaires se situent à 981,86 MEUR contre 790,45 MEUR.

F. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice pour l'ensemble des branches d'assurances s'est élevé à 2.214,73 MEUR contre 1.434,49 MEUR en 2013.

Le tableau ci-dessous précise cette évolution

Primes brutes (en MEUR)	2014	2013	Variation
Non-Vie	1.211,36	540,00	124,30%
Vie	1.003,37	894,49	12,20%
Total	2.214,73	1.434,49	54,40%

La force croissance en Non-Vie s'explique par l'adjonction de la succursale néerlandaise.

G. Produits nets des placements

Les produits nets des placements s'élèvent à 552,90 MEUR contre 437,99 MEUR.

Le tableau suivant détaille les produits nets :

Revenus nets (en MEUR)	2014	2013	Variation
Revenus nets récurrents	465,17	416,09	11,80%
Plus-values réalisées nettes de corrections de valeur	87,73	21,90	300,60%
Total	552,9	437,99	26,20%

H. Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation passent de 146,99 MEUR à 262,60 MEUR. La succursale des Pays-Bas pèse 116,51 MEUR.

Les charges exceptionnelles visent la dotation à une restructuration du Benelux et s'élèvent à 19,30 MEUR.

I. Résultat technique

Le compte de résultat technique de l'activité vie dégage un profit de 4,07 MEUR contre 2,55 MEUR l'exercice précédent. La dotation à la provision "clignotant" s'est élevée à 79,90 MEUR.

Le compte de résultat technique de l'activité non-vie s'élève à un gain de 90,17 MEUR contre 42,33 MEUR l'exercice précédent.

J. Résultat

Allianz Benelux dégage un bénéfice après impôts de 44,63 MEUR contre 12,45 MEUR en 2013.

Un prélèvement aux réserves immunisées de 0,37 MEUR est acté. Il concerne l'immunisation fiscale de plus-values réalisées sur des ventes d'immeubles.

XI. Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice reporté de 13.464.586 EUR et du bénéfice de l'exercice à affecter de 45.027.238 EUR, le bénéfice à affecter s'élève à 58.491.824 EUR que nous vous proposons d'affecter ainsi :

- Dividende de l'exercice : 75.000.000 EUR
- Dotation aux réserves : 206.400 EUR
- Dotation à la réserve légale : 1.633.629 EUR
- Reprise des réserves : - 26.840.028 EUR
- Bénéfice à reporter : 8.491.823 EUR

La dotation aux réserves vise l'immunisation de l'impôt sur la fortune de notre succursale au Grand-duché de Luxembourg.

XII. Administration

A. Conseil d'Administration

L'**Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2014** a :

- **ratifié** la démission de M. Jörg Weber en qualité d'administrateur non exécutif à l'effet du 28 juin 2013 ;
- **ratifié** la démission de M. Robert Franssen en qualité d'administrateur-Président du Comité de Direction à l'effet du 15 janvier 2014 ;
- **ratifié** les démissions de M. Jean-Claude Debussche en qualité d'administrateur-membre du Comité de Direction à l'effet du 31 décembre 2013, et de MM. Jan Quisthoudt et Alain Theys en qualité d'administrateurs-membres du Comité de Direction à l'effet du 15 janvier 2014 ;
- **ratifié** la démission de M. Daniel Poelchau en qualité d'administrateur non exécutif à l'effet du 15 janvier 2014 ;
- **ratifié** la nomination de Mme Claire-Marie Coste-Lepoutre, en qualité d'administrateur non exécutif qui poursuivra le mandat d'administrateur non exécutif de M. Jörg Weber jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2016 ;

- **ratifié** la nomination de M. Robert Franssen domicilié clos de l'Argillère, 11 à 1950 Kraainem en tant qu'administrateur non exécutif pour une durée de six ans à l'effet du 15 janvier 2014 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2020 ;
- **ratifié** la nomination, en qualité d'administrateurs-membres du Comité de Direction pour une durée de six ans, à l'effet du 15 janvier 2014, de Mme Kathleen Van den Eynde, M. Sjoerd Laarberg, M. Cornelis Schneijdenberg et M. Jörg Weber jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2020.

L'**Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2014** a nommé M. Petros Papanikolaou administrateur non exécutif à l'effet du 2 janvier 2015 pour une période de six ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire du mois de mai 2021.

Cette année, le cinquième mandat de la société de révision KPMG, représenté par M. Karel Tanghe depuis le 21 mai 2012, viendra à terme à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2015.

Le **Conseil d'Entreprise du 9 février 2015** a donné son feu vert sur la reconduction, pour une nouvelle période de trois ans, du mandat de cette société, représentée par M. Karel Tanghe, commissaire agréé, pour les exercices 2015, 2016 et 2017, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018.

A la suite de ce qui précède, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2015 de renouveler le mandat de la société de révision, KPMG, représentée par M. Karel TANGHE, en tant que commissaire agréé, pour les exercices 2015 à 2017, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018.

B. Comité d'Audit

B.1. Activités

Le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises durant l'exercice écoulé : les 4 avril, 26 septembre et 17 décembre 2014.

La réunion consacrée à la vérification des comptes annuels 2013 fut fixée au 4 avril 2014.

Ses travaux au cours de ces séances ont porté essentiellement sur :

- la vérification et l'examen des comptes annuels et comptes consolidés 2013 et des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2014 ;
- le rapport d'activité de l'Audit interne durant l'année 2013, le suivi des recommandations et du plan d'audit 2014 ;
- l'implémentation locale de la Group Audit Policy ;
- la mission du Commissaire agréé ;
- le rapport annuel du Chief Compliance Officer pour l'année 2013 ;
- le plan annuel compliance 2015 en Belgique et succursales luxembourgeoise et néerlandaise ;
- les principales recommandations des rapports d'audit 2012 et suivants et résultats des autres activités de l'Audit ;
- l'indépendance de la fonction du directeur de l'Audit interne ;
- la couverture du plan d'Audit interne pour l'exercice 2014 ;
- le rapport de la direction effective sur le contrôle interne ;
- le plan annuel d'audit 2015 en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

B.2. Indépendance & compétences du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres dont les compétences sont très complémentaires.

Son président, J.F. Debrois, est un ancien dirigeant du groupe AGF, exerçant la fonction d'administrateur indépendant jusqu'en juin 2012, qui dispose à la fois d'une compétence reconnue dans la gestion des activités Vie qu'il pilota durant de nombreuses années en France, une expérience éprouvée dans la conduite des projets informatiques et une autorité en matière de compliance puisqu'il a été durant de nombreuses années Président du Comité de Déontologie de l'Assurance de Personnes de la Fédération française des Sociétés d'assurances et ce, jusqu'au 31 décembre 2010.

R. Franssen a dirigé le Comité de Direction de la société durant 10 ans et a donc acquis une expérience approfondie dans l'ensemble des disciplines pratiquées par l'entreprise avec une prédilection pour la gestion des fondamentaux des entreprises d'assurances, l'analyse des comptes financiers, les fonctions de contrôle et le pilotage des directions opérationnelles d'assurances. Sa présence au sein du Comité d'Audit depuis le 15 janvier 2014 est un renfort qualitatif très appréciable.

C.M. Coste-Lepoutre dispose d'une compétence certaine dans le contrôle des entreprises d'assurances puisqu'elle est en charge du Business Development en France, au Benelux et en Afrique.

J.F. Bruno, ancien directeur juridique et de la compliance, ex-secrétaire général du groupe AGF a une expérience éprouvée pour la gestion des thèmes de conformité, des sujets à portée réglementaire ainsi qu'une longue expérience de la tenue des comités consultatifs. Il est aujourd'hui administrateur indépendant.

En conclusion, nous sommes convaincus que ces quatre administrateurs aux compétences multidisciplinaires disposent ensemble tant de l'autorité et de la compétence que de l'expérience et de l'indépendance requises pour mener à bien les missions dévolues au Comité d'Audit.

C. Comité des Risques

Le Comité des Risques s'est réuni quatre fois en 2014 : les 4 avril, 18 juin, 26 septembre et 16 décembre 2014. Les thèmes abordés durant ces réunions furent :

Gouvernance des risques

- Surveillance des risques principaux (Top Risk Assessment), avec un focus particulier sur les risques suivants :
 - Changements de la plateforme informatique : ABS
 - Taux d'intérêt bas : impact sur les nouvelles affaires
 - Volet réglementaire (MiFID, Twin Peaks)
 - ORSA : processus, résultats quantitatifs et dossiers d'approbation
 - Mise à jour de la stratégie du risque : appétit et limites
 - Politiques d'Allianz (9) et leur mise en œuvre locale
 - Gestion du risque de réputation

Sujets clés

- IMAP process & application : suivi
- Risk Capital Modelling
 - Evolution de la méthodologie :
 - Spread risk (Volatility Adjustment inclus)
 - Risques de crédit
 - Risques opérationnels

- Approche ECBS
- Résultat des stress tests EIOPA
- Strategic Asset Allocation 2015
- Structure de réassurance 2015

Solvency II

- Développements clés dans le modèle réglementaire
- Solvabilité d'Allianz Benelux (Solvabilité I et Solvabilité II)
 - Dossier de base : modèle interne et modèle standard :
 - Sensitivity et stress tests
 - Paramètres spécifiques d'entreprise dans le modèle standard (en IARD)

Organisation et divers

- Risk Management : projets, priorités et organisation
- Rôle du Risk Management: cadre et objectifs du risk management framework et objectifs
- Mise à jour de la charte

Selon les exigences de l'article 14 ter de la loi de contrôle belge, le Comité des Risques, détenteur du pouvoir de contrôler la qualité du contrôle interne, doit être composé uniquement par des administrateurs non exécutifs dont un indépendant.

Jusqu'à fin 2014, celui-ci était composé de trois administrateurs de contrôle, d'un administrateur membre du Comité de Direction, assumant la présidence, et du CRO.

Après concertation, le Conseil d'Administration, en sa réunion du 17 décembre 2014, a décidé de nommer M. Jean-François Bruno, administrateur indépendant, en tant que nouveau membre et de confier la présidence à M. François Thomazeau, président du Conseil.

Le Conseil a également confirmé les représentants du management (CEO, CFO et CRO) dans leur rôle d'invité permanent en lieu et place de leur qualité de membre.

D. Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations s'est réuni les 18 juin et 17 décembre 2014.

Les thèmes abordés furent les suivants :

- l'évaluation de l'atteinte des objectifs 2013 des membres du Comité de Direction ;
- la rémunération fixe des membres du Comité de Direction ;
- la rémunération fixe 2014 des cadres 16 et 17 (Senior Executives) ;
- la révision de la politique de rémunération ;
- la structure actuelle et les prévisions salariales des membres du Comité de Direction ;
- la rémunération 2015 des Allianz Senior Executives et des Allianz Executives.

E. Missions du Commissaire agréé

Les missions statutaires d'audit ainsi que les travaux réalisés dans le cadre du reporting financier se sont élevés à 741.765 EUR (hors TVA).

Par ailleurs, des services supplémentaires ont été prestés par KPMG au cours de l'exercice. Les honoraires (hors TVA) facturés à ce titre se ventilent comme suit :

- Missions de conseils fiscaux : 84.760 EUR
- Audit de certification : 209.000 EUR

XIII. Comptes consolidés

Allianz Benelux applique les règles qu'elle utilise pour les besoins de reporting vers le Groupe Allianz, à l'exception des réserves techniques qui sont établies suivant les règles applicables localement en Belgique et au Luxembourg, ce qui est autorisé par le référentiel comptable IFRS 4, § 25, (c).

Le bilan consolidé et le compte de résultat sont présentés pour deux années, 2013 et 2014.

Les filiales d'Allianz Benelux reprises dans la consolidation sont Allianz Life Luxembourg, South City Office Broodthaers, Sofiholding, Bureau d'Expertises Despretz, UP36, Vertbois et Willemsbruggen. Toutes les entités sont consolidées à 100%. La société immobilière Vertbois a été acquise en 2014. Avec effet au 1^{er} janvier 2014, Allianz Benelux comporte une succursale aux Pays-Bas. Cette succursale active en assurances Non-Vie est née de la fusion d'Allianz Benelux avec les sociétés néerlandaises Allsecur (acquise par Allianz Benelux en 2013), Allianz Nederland Schadeverzekering et London Verzekeringen (précédemment filiales d'Allianz Nederland Groep). Willemsbruggen détenue par la succursale néerlandaise a été apportée lors de la fusion.

Les comptes d'Allianz Benelux représentent la majeure partie du bilan consolidé. De ce fait, ce qui est explicité dans le rapport de gestion ci-dessus est, en général, d'application pour l'ensemble du bilan consolidé. Quelques précisions sur l'ensemble consolidé et sur les activités des filiales sont toutefois mentionnées ci-dessous.

Le total du bilan consolidé s'élève à 20.670 MEUR en 2014 contre 16.090 MEUR en 2013. L'augmentation provient principalement de l'intégration des activités néerlandaises Non-Vie (1.391 MEUR), de l'augmentation du volume d'activité en Vie et de l'augmentation des valeurs de marché des obligations suite à la hausse des taux d'intérêts. La diminution des taux d'intérêts se reflète également dans l'augmentation des réserves techniques Vie suite à l'application du principe de comptabilité reflet.

Les fonds propres s'élèvent à 1.728 MEUR contre 1.351 MEUR en 2013. Outre le résultat de la période et le versement du dividende, cette évolution est également due à l'intégration des activités aux Pays-Bas. La variation des actifs financiers est compensée au passif par l'augmentation des réserves après application de la comptabilité reflet.

Le résultat consolidé de 2014 s'élève à 59 MEUR contre 29 MEUR pour l'exercice précédent. Ce résultat est très fortement impacté par l'obligation, pour l'ensemble du marché belge, de doter à la provision dite du clignotant sans exemption possible en 2014. Ceci représente, pour Allianz Benelux, une charge supplémentaire de 80 MEUR. L'apport de la succursale hollandaise à ce résultat consolidé est de 28 MEUR.

La contribution d'Allianz Life Luxembourg au total du bilan, aux fonds propres et au résultat consolidé s'élève respectivement à 4.661 MEUR, 55 MEUR et 6 MEUR. Les autres filiales représentent un total bilantaire de 122 MEUR. Leur contribution aux fonds propres et au résultat consolidé n'est pas matérielle.

L'évolution de l'activité de la société consolidante est détaillée dans le rapport de gestion d'Allianz Benelux. Pour ce qui concerne les filiales, il y a lieu de noter que l'activité d'Allianz Life Luxembourg connaît une croissance importante depuis 2012 : le montant brut des primes émises s'élève à 1.195 MEUR (soit 847 MEUR après application de la comptabilité de dépôt ou "deposit accounting" en branche 23) contre 1.088 MEUR (792 MEUR après application du "deposit accounting" en branche 23) en 2013. En net de réassurance, les primes acquises (avant application du "deposit accounting") passent de 298 MEUR en 2013 à 352 MEUR en 2014.

Les risques et incertitudes détaillés dans le rapport de gestion d'Allianz Benelux sont d'application pour l'ensemble consolidé. Il n'y a pas de risques additionnels à mentionner pour les filiales.

Pour l'ensemble consolidé, à l'heure de clôturer ce rapport, aucun événement ou incident de nature à modifier ou influencer d'une quelconque manière les comptes consolidés de l'exercice 2014 n'est à signaler.

Bruxelles, le 30 mars 2015

Pour le Conseil d'Administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Wilfried Neven', written over a light grey rectangular background.

Wilfried Neven
Président du Comité de Direction

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale d'Allianz Benelux SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'Allianz Benelux SA ("la Société") pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 13.870.668.597 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 44.661.661 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les comptes annuels et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés

Bruxelles, le 4 mai 2015

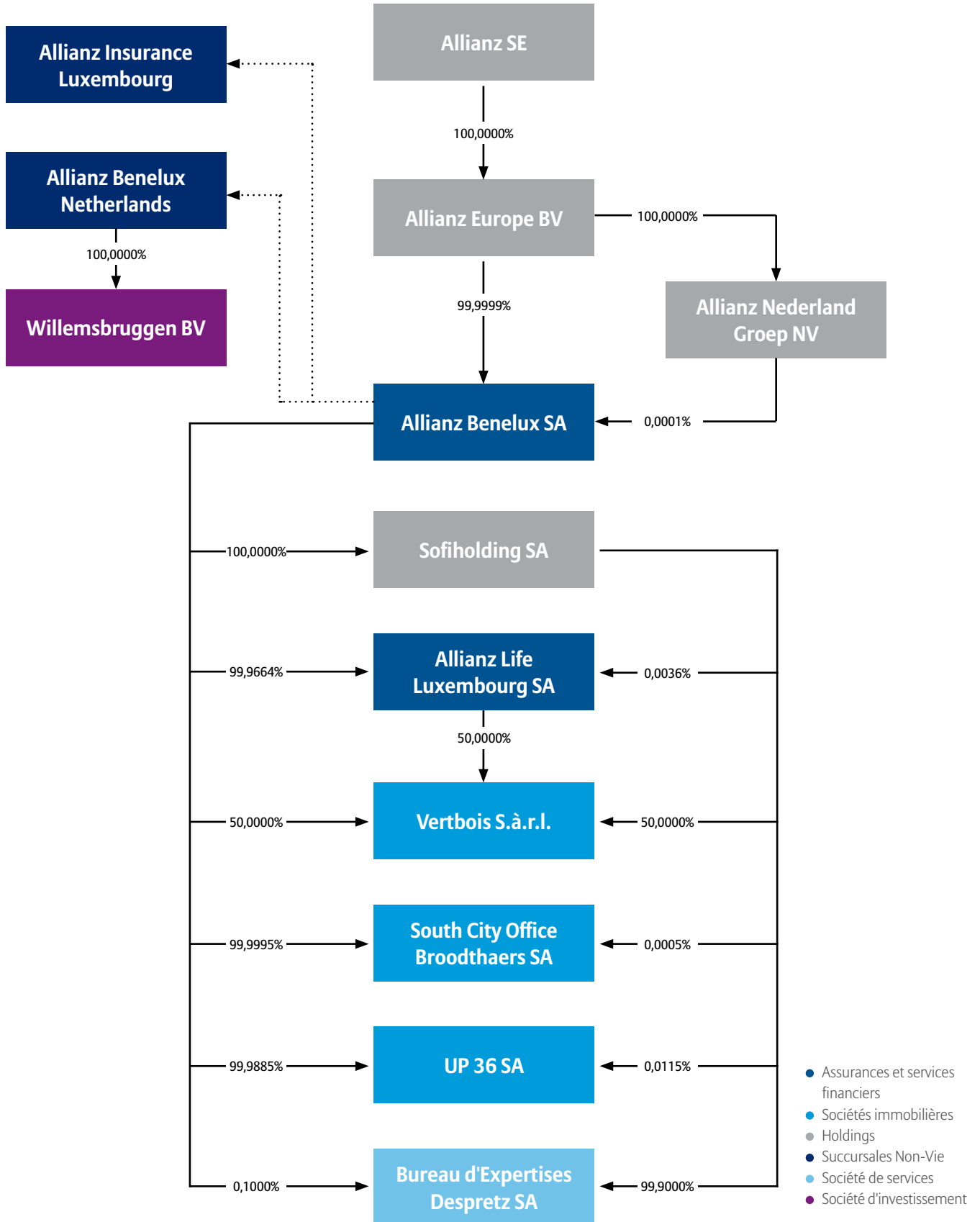
KPMG Réviseurs d'Entreprises

Commissaire représentée par



Karel Tanghe
Réviseur d'Entreprises

Organigramme des participations



Chiffres clés

(en millions d'euros)

Chiffres clés

	2010	2011	2012	2013	2014
Primes	1.193,2	1.268,3	1.294,4	1.434,5	2.214,7
Produits des placements	431,1	453,7	513,7	485,0	624,6
Dotation pour participations aux bénéficiaires	28,2	18,1	19,6	26,2	34,1
Résultat de l'exercice	68,4	43,2	35,1	12,4	44,7
Capitaux propres	713,2	713,5	693,5	646,0	841,0
Provisions techniques	7.769,5	8.291,7	9.848,7	10.366,7	12.140,4
Placements	8.341,1	8.875,4	10.380,8	10.796,2	12.521,4
Total du bilan	9.076,5	9.578,2	11.270,2	11.717,4	13.870,7

Ventilation du chiffre d'affaires

	2010	2011	2012	2013	2014
Vie individuelle	535,2	600,5	601,8	667,1	772,3
Vie groupe	237,2	248,9	221,5	227,4	231,1
Total Vie	772,4	849,4	823,3	894,5	1.003,4
Auto	137,8	150,2	156,6	159,2	564,7
Incendie	114,9	106,1	108,6	112,5	241,0
Accidents et maladie	65,8	72,6	106,2	198,5	270,0
RC générale	45,1	32,6	34,2	36,0	78,7
Autres	21,5	20,2	20,6	21,8	46,4
Total Non-Vie directe	385,1	381,6	426,2	527,9	1.200,8
Non-Vie acceptation	35,7	37,3	44,9	12,1	10,5
Total	1.193,2	1.268,3	1.294,4	1.434,5	2.214,7

Passif technique

	2010	2011	2012	2013	2014
Provisions techniques Vie	6.759,3	7.331,1	7.845,6	8.369,9	9.054,4
Provisions techniques Non-Vie	1.010,2	960,6	2.003,1	1.996,8	3.086,0
Total	7.769,5	8.291,7	9.848,7	10.366,7	12.140,4

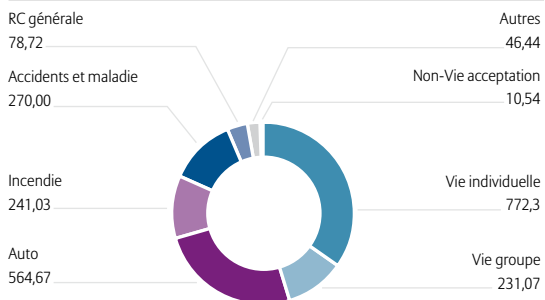
Placements

	2010		2011		2012		2013		2014	
	V.C.	V.M.	V.C.	V.M.	V.C.	V.M.	V.C.	V.M.	V.C.	V.M.
Participations	98,7	99,4	97,2	97,9	123,7	124,2	190,5	247,4	275,7	358,7
Immeubles	154,6	242,6	148,4	230,3	175,1	257,5	169,0	251,7	161,8	247,8
Actions et autres titres à revenu variable	835,6	784,0	701,2	590,8	555,5	533,1	602,4	627,3	849,9	879,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	6.094,2	6.258,5	6.758,6	6.957,3	8.042,8	9.229,9	8.457,3	9.333,9	9.320,1	11.503,5
Crédits hypothécaires	747,0	805,3	725,6	812,3	712,1	821,5	790,5	887,2	981,9	1.087,9
Prêts, dépôts et autres	411,0	428,7	444,4	476,6	771,6	862,0	586,5	656,3	932,1	1.100,2
Total	8.341,1	8.618,5	8.875,4	9.165,2	10.380,8	11.828,2	10.796,2	12.003,8	12.521,4	15.177,9

V.C. : valeur comptable
V.M. : valeur marché

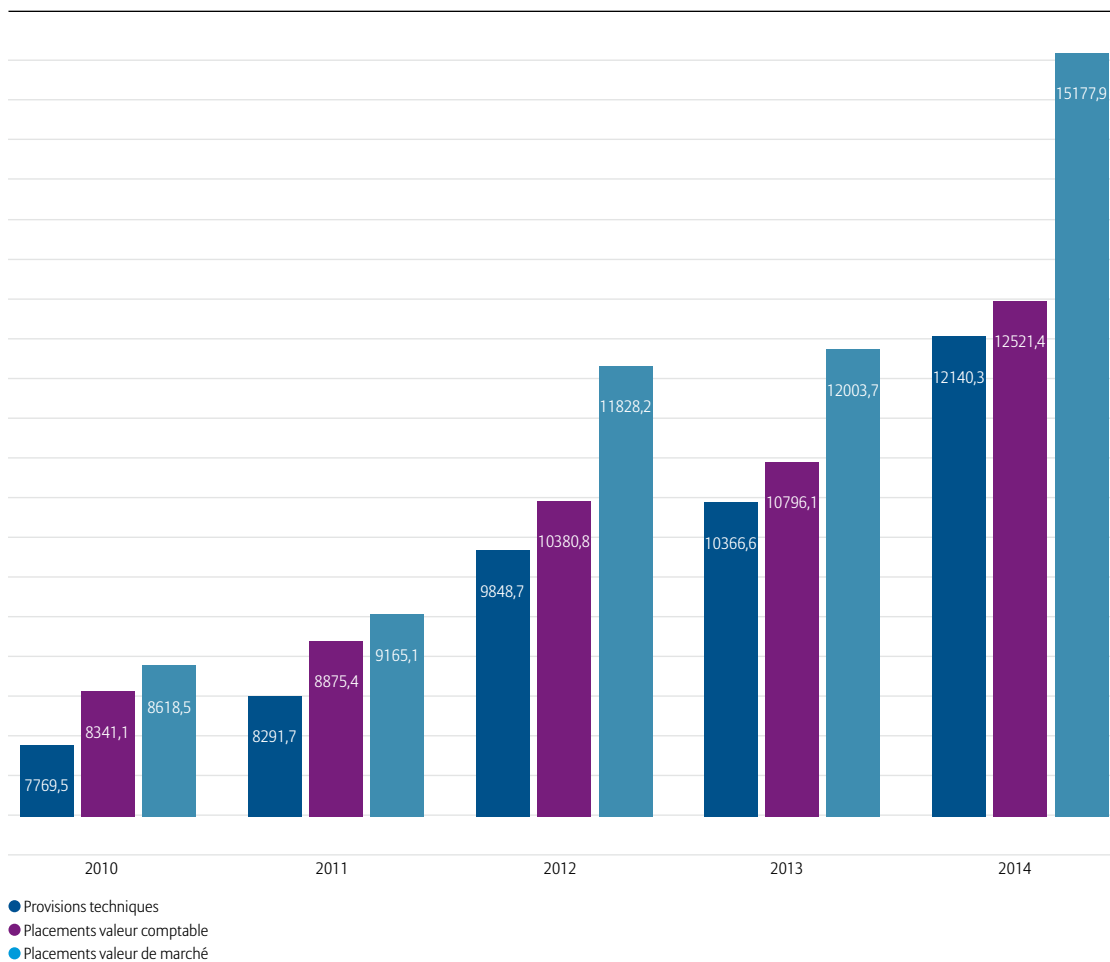
Ventilation du chiffre d'affaires

2014



Evolution des placements et des provisions techniques

2014



Comptes sociaux 2014



Bilan

Actif

	Déc-14	Déc-13	Déc-12
B. Actifs incorporels (état n°1)	38.392.559	29.320.023	35.419.884
II. Immobilisations incorporelles	38.392.559	29.320.023	35.419.884
1. Goodwill	16.706.699	20.740.421	26.528.445
2. Autres immobilisations incorporelles	21.685.860	8.579.602	8.891.439
C. Placements (états n° 1, 2 et 3)	12.521.402.158	10.796.182.431	10.380.795.770
I. Terrains et constructions (état n°1)	161.778.263	169.004.720	175.078.145
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	14.866.464	15.193.894	15.720.776
2. Autres	146.911.799	153.810.826	159.357.369
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n° 1, 2 et 18)	275.670.671	190.468.623	123.663.085
- Entreprises liées	272.826.596	188.326.372	121.020.834
1. Participations	212.030.859	118.466.372	95.010.834
2. Bons, obligations et créances	60.795.737	69.860.000	26.010.000
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2.844.075	2.142.251	2.642.251
3. Participations	2.844.075	2.142.251	2.642.251
III. Autres placements financiers	12.083.530.440	10.436.248.543	10.081.564.675
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable (état n°1)	849.898.672	602.423.027	555.506.976
2. Obligations et autres titres à revenu fixe (état n°1)	9.320.078.497	8.457.332.331	8.042.792.820
4. Prêts et crédits hypothécaires	981.862.573	790.452.577	712.124.155
5. Autres prêts	668.479.188	416.004.937	327.171.056
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	4.295.700	0	2.386.500
7. Autres	258.915.810	170.035.671	441.583.168
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	422.784	460.545	489.865
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités "vie" et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	407.440.257	327.916.559	258.212.770
D. bis. Part des réassureurs dans les provisions techniques	287.489.326	174.205.696	195.090.030
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	21.133.471	9.573.505	23.524.697
III. Provision pour sinistres	266.298.795	164.575.131	171.508.273
V. Autres provisions techniques	57.060	57.060	57.060
E. Créances (états n°18 et 19)	391.035.047	203.003.287	226.970.165
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	298.720.636	176.936.171	185.121.681
1. Preneurs d'assurance	85.701.937	64.699.095	69.959.951
2. Intermédiaires d'assurance	113.488.880	40.243.549	40.950.056
3. Autres	99.529.819	71.993.527	74.211.674
II. Créances nées d'opérations de réassurance	36.997.603	11.472.469	11.152.698
III. Autres créances	55.316.808	14.594.647	30.695.786
F. Autres éléments d'actif	59.023.766	37.836.138	21.873.116
I. Actifs corporels	993.671	169.765	317.351
II. Valeurs disponibles	58.030.095	37.666.373	21.555.765
G. Comptes de régularisation (état n°4)	165.885.484	148.964.756	151.867.952
I. Intérêts et loyers acquis non échus	159.096.707	144.034.158	145.920.485
III. Autres comptes de régularisation	6.788.777	4.930.598	5.947.467
Total	13.870.668.597	11.717.428.890	11.270.229.687

Passif

	Déc-14	Déc-13	Déc-12
A. Capitaux propres (état n°5)	841.002.928	645.985.467	693.537.603
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	271.831.286	255.495.000	255.495.000
1. Capital souscrit	271.831.286	255.495.000	255.495.000
II. Primes d'émission	258.346.505	258.346.505	258.346.505
IV. Réserves	302.333.314	123.812.906	144.001.603
1. Réserve légale	27.183.129	25.549.500	25.549.500
2. Réserves indisponibles	376.224	376.224	376.224
b) autres	376.224	376.224	376.224
3. Réserves immunisées	94.313.463	94.679.040	95.041.212
4. Réserves disponibles	180.460.498	3.208.142	23.034.667
V. Résultat reporté	8.491.823	8.331.056	35.694.495
1. Bénéfice reporté	8.491.823	8.331.056	35.694.495
B. bis. Fonds pour dotations futures	4.177.223	16.276.041	30.976.041
C. Provisions techniques (état n°7)	12.140.386.487	10.366.670.826	9.848.697.230
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	210.214.784	106.888.224	120.809.697
II. Provision d'assurance "vie"	8.896.572.002	8.250.015.793	7.746.603.029
III. Provision pour sinistres	2.767.310.738	1.804.168.905	1.800.131.071
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	40.344.116	36.765.604	31.824.283
V. Provision pour égalisation et catastrophes	49.364.548	28.252.126	24.322.154
VI. Autres provisions techniques	176.580.299	140.580.174	125.006.996
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités "vie" lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)	407.440.257	327.916.559	258.212.770
E. Provisions pour autres risques et charges	62.751.465	61.708.079	69.191.672
I. Provisions pour pensions et obligations similaires	36.585.487	32.489.647	38.549.045
II. Provisions pour impôts	8.733.789	8.919.813	9.073.107
III. Autres provisions (état n° 6)	17.432.189	20.298.619	21.569.520
F. Dépôts reçus des réassureurs	15.861.879	16.672.496	16.061.986
G. Dettes (états n°7 et 18)	392.233.132	275.739.255	345.545.072
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	122.545.830	92.813.481	149.390.579
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	17.441.237	6.585.237	4.138.018
IV. Dettes envers des établissements de crédit	72.435.988	37.500.000	60.140.000
V. Autres dettes	179.810.077	138.840.537	131.876.475
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	32.061.946	34.459.805	31.096.618
a) impôts	8.827.002	8.536.661	4.120.939
b) rémunérations et charges sociales	23.234.944	25.923.144	26.975.679
2. Autres	147.748.131	104.380.732	100.779.857
H. Comptes de régularisation (état n°8)	6.815.226	6.460.167	8.007.313
Total	13.870.668.597	11.717.428.890	11.270.229.687

Compte technique non vie

	Déc-14	Déc-13	Déc-12
1. Primes acquises nettes de réassurance	1.131.573.874	498.515.701	423.554.377
a) Primes brutes (état n° 10)	1.211.356.419	540.006.613	471.112.512
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	-97.462.129	-41.925.208	-70.113.703
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance			
réduction +	26.951.090	13.842.045	21.676.314
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs			
réduction -	-9.271.506	-13.407.749	0
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)	111.154.477	55.963.598	46.165.826
3. Autres produits techniques nets de réassurance	-211.712	-209.789	-244.937
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	-773.507.322	-322.655.815	-278.488.211
a) Montants payés nets	781.574.288	319.670.064	281.988.897
aa) montants bruts (état n° 10)	838.266.859	340.982.771	320.584.489
bb) part des réassureurs (-)	-56.692.571	-21.312.707	-38.595.592
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	-8.066.966	2.985.751	-3.500.686
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n° 10)			
(augmentation -, réduction +)	-29.569.846	-4.147.627	-20.236.382
bb) Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	21.502.880	7.133.378	16.735.696
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	5.823.669	-8.787.665	1.291.805
augmentation -	-5.823.669	-8.787.665	1.291.805
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	-1.151.183	-894.619	-900.000
7. Frais d'exploitation nets (-)	-330.148.522	-134.868.906	-126.311.554
a) Frais d'acquisition	274.545.314	112.162.979	105.312.289
c) Frais d'administration	75.189.837	29.561.694	28.519.286
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	-19.586.629	-6.855.767	-7.520.021
8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	-38.058.819	-40.799.109	-16.159.124
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance	-3.657.808	-3.929.972	-2.198.228
augmentation -	-3.657.808	-3.929.972	-2.198.228
10. Résultat du compte technique non vie	90.169.316	42.333.424	46.709.954
Bénéfice (+)	90.169.316	42.333.424	46.709.954

Compte technique vie

	Déc-14	Déc-13	Déc-12
1. Primes nettes de réassurance	999.035.955	890.574.301	819.807.944
a) Primes brutes (état n°10)	1.003.374.102	894.491.509	823.290.418
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	-4.338.147	-3.917.208	-3.482.474
2. Produits des placements	490.029.629	417.038.150	446.468.748
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	5.105.511	3.539.040	3.652.689
aa) entreprises liées	5.105.511	3.539.040	3.652.689
1° participations	2.570.693	1.712.059	3.178.213
2° bons, obligations et créances	2.534.818	1.826.981	474.476
b) Produits des autres placements	371.456.559	363.585.037	361.023.032
aa) produits provenant des terrains et constructions	13.810.187	13.953.993	14.829.088
bb) produits provenant d'autres placements	357.646.372	349.631.044	346.193.944
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	1.865.122	1.307.379	3.772.161
d) Plus-values sur réalisations	111.602.437	48.606.694	78.020.866
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de de l'actif (produits)	13.354.447	19.528.736	22.281.720
4. Autres produits techniques nets de réassurance	4.190	6.205	5.432
5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	-606.032.671	-623.654.198	-532.556.179
a) Montants payés nets	602.335.101	614.659.200	531.787.267
aa) montants bruts	602.848.580	615.039.399	532.517.989
bb) part des réassureurs (-)	-513.479	-380.199	-730.722
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance	3.697.570	8.994.998	768.912
augmentation +	0	8.994.998	0
réduction -	3.697.570	0	768.912
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance			
augmentation +	0	9.238.280	0
réduction -	4.333.908	0	2.009.140
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs			
augmentation -	-636.338	-243.282	0
réduction +	0	0	-1.240.228
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	-754.467.493	-584.723.783	-532.240.687
a) Variation de la provision d'assurance "vie", nette de réassurance			
augmentation -	-638.501.022	-505.264.473	-503.259.308
aa) variation de la provision d'assurance "vie", brute de réassurance			
augmentation -	-638.501.022	-505.264.473	-503.259.308
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance			
augmentation -	-115.966.471	-79.459.310	-28.981.379
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	-3.378.512	-4.896.810	-1.452.753
8. Frais d'exploitation nets (-)	-77.455.464	-73.881.517	-69.033.357
a) Frais d'acquisition	40.783.823	34.416.276	33.015.443
c) Frais d'administration	37.077.060	40.446.108	36.541.822
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	-405.419	-980.867	-523.908
9. Charges des placements (-)	-41.181.864	-38.054.976	-138.741.696
a) Charges de gestion des placements	11.189.792	10.600.486	13.751.320
b) Corrections de valeurs sur placements	12.381.391	10.249.580	13.637.158
c) Moins-values sur réalisations	17.610.681	17.204.910	111.353.218
10. Corrections de valeur sur placements du poste D.de l'actif (charges) (-)	-11.638.343	-2.065.372	0
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	-15.481.536	-11.997.305	-9.965.984

12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.) (-)	-812.029	-24.582	-1.128.572
12.bis. Variation du fonds pour dotations futures	12.098.818	14.700.000	7.000.000
réduction +	12.098.818	14.700.000	7.000.000
13. Résultat du compte technique vie	4.075.127	2.548.849	10.444.616
Bénéfice (+)	4.075.127	2.548.849	10.444.616

Compte non technique

	Déc-14	Déc-13	Déc-12
1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)	90.169.316	42.333.424	46.709.954
Bénéfice (+)	90.169.316	42.333.424	46.709.954
2. Résultat du compte technique vie (poste 13)	4.075.127	2.548.849	10.444.616
Bénéfice (+)	4.075.127	2.548.849	10.444.616
3. Produits des placements	134.574.121	67.968.207	67.231.355
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	1.026.387	551.220	544.251
b) Produits des autres placements	104.987.581	64.275.937	54.879.038
aa) produits provenant des terrains et constructions	1.438.721	1.091.548	252.560
bb) produits provenant d'autres placements	103.548.860	63.184.389	54.626.478
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	15.028.826	1.113.200	957.081
d) Plus-values sur réalisations	13.531.327	2.027.850	10.850.985
4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)	812.029	24.582	1.128.572
5. Charges des placements (-)	-30.521.448	-8.967.459	-20.024.810
a) Charges de gestion des placements	6.215.368	5.262.831	3.475.283
b) Corrections de valeurs sur placements	11.910.760	3.554.014	2.349.551
c) Moins-values sur réalisations	12.395.320	150.614	14.199.976
6. Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)	-111.154.477	-55.963.598	-46.165.826
7. Autres produits (état n°13)	656.022	45.549	18.435
8. Autres charges (état n°13) (-)	-10.045.192	-5.984.574	-2.908.887
8.bis. Résultat courant avant impôts	78.565.498	42.004.980	56.433.409
Bénéfice (+)	78.565.498	42.004.980	56.433.409
12. Charges exceptionnelles (état n° 14) (-)	-19.295.356	-2.980.854	-6.937.143
13. Résultat exceptionnel	-19.295.356	-2.980.854	-6.937.143
Perte (-)	-19.295.356	-2.980.854	-6.937.143
15. Impôts sur le résultat (-/+)	-14.794.971	-26.762.752	-14.264.196
15.bis. Impôts différés (-/+)	186.490	186.490	-149.061
16. Résultat de l'exercice	44.661.661	12.447.864	35.083.009
Bénéfice (+)	44.661.661	12.447.864	35.083.009
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	365.577	362.172	0
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	0	0	-289.483
18. Résultat de l'exercice à affecter	45.027.238	12.810.036	34.793.526
Bénéfice (+)	45.027.238	12.810.036	0

Affectations et prélèvements

	Déc-14	Déc-13	Déc-12
A. Bénéfice à affecter	58.491.824	48.504.531	90.921.970
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	45.027.238	12.810.036	34.793.526
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	13.464.586	35.694.495	56.128.444
B. Prélèvements sur les capitaux propres	26.840.028	20.218.175	176.650
2. sur les réserves	26.840.028	20.218.175	176.650
C. Affectations aux capitaux propres (-)	-1.840.029	-391.650	-404.125
2. à la réserve légale	1.633.629	0	0
3. aux autres réserves	206.400	391.650	404.125
D. Résultat à reporter	-8.491.823	-8.331.056	-35.694.495
1. Bénéfice à reporter (-)	8.491.823	8.331.056	35.694.495
F. Bénéfice à distribuer (-)	-75.000.000	-60.000.000	-55.000.000
1. Rémunération du capital	75.000.000	60.000.000	55.000.000

Annexes



A/ Allianz Benelux B/ C/ 403258197 2014-12-31 00097 EUR

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées
		1	2	3
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	44.490.827	293.085.171	118.466.372
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	17.403.495	1.172.930	29.189.965
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	(400.465)	()	(2.939.630)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024			
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025	19.100.774		67.314.152
Au terme de l'exercice	8.01.03	80.594.631	294.258.101	212.030.859
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquises de tiers	8.01.052			
. Annulées (-)	8.01.053		()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	15.170.804	124.080.451	
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081	9.786.345	9.114.428	
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	()	()	()
. Acquis de tiers	8.01.083	17.645.388		
. Annulés (-)	8.01.084	(400.465)	(715.041)	()
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085			
Au terme de l'exercice	8.01.09	42.202.072	132.479.838	
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12			
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVICES				
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	38.392.559	161.778.263	212.030.859

A/ Allianz Benelux B/ C/ 403258197 20

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placen

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		C.II.2. Bons, obligations et créances dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4 Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
		4	5	6
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	69.860.000	10.422.342	
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	11.876.000		
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	(24.560.000)	(28.450)	()
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024			
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025	3.619.737	773.069	
Au terme de l'exercice	8.01.03	60.795.737	11.166.961	
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquises de tiers	8.01.052			
. Annulées (-)	8.01.053		()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07		7.097.911	
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081		513.498	
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	()	(219.034)	()
. Acquis de tiers	8.01.083		29.972	
. Annulés (-)	8.01.084		()	()
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085		(281.641)	()
Au terme de l'exercice	8.01.09		7.140.706	
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10		1.182.180	
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12		1.182.180	
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVICES				
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	60.795.737	2.844.075	

A/ Allianz Benelux B/ C/ 403258197 20

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placen

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés	
		C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
		7	8
a) VALEURS D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	573.872.509	8.459.363.295
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions	8.01.021	656.651.896	1.387.459.812
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022		
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	(431.623.500)	(1.434.271.523)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024		
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025	22.665.652	910.825.041
Au terme de l'exercice	8.01.03	821.566.557	9.323.376.625
b) PLUS-VALUES			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04		
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.051		
. Acquises de tiers	8.01.052		
. Annulées (-)	8.01.053		
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054		
Au terme de l'exercice	8.01.06		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	9.628.044	1.525.374
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.081	3.220.891	4.037.517
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	(2.519.422)	(4.108.973)
. Acquis de tiers	8.01.083	3.097.090	10.441.750
. Annulés (-)	8.01.084	(3.046.079)	(7.502.761)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085	291.641	
Au terme de l'exercice	8.01.09	10.662.165	4.392.907
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10	-38.178.562	
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11	-815.716	
Au terme de l'exercice	8.01.12	-38.994.278	
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVICES			
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13		-505.589
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14		1.600.371
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15		1.094.782
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	849.898.670	9.320.078.500

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994

(comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux

(compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%				
Allianz Life Luxembourg Bd Roosevelt, 14 2450 Luxembourg 1991 2204 793	55.926,00	99,99	100,00	31/12/2013	EUR	58.487,00	1.816,00
Willemsbruggen B.V., Postbus 64, 3000AB Rotterdam	100.000.000,00	100,00	100,00	31/12/2013	EUR	79.892,00	1.345,00
Sofiholding SA Rue de Laeken , 35 1000 Bruxelles 401 425 293	1.000,00	100,00	100,00	31/12/2013	EUR	1.204,00	99,00
Portima Chaussée de la Hulpe, 150 1170 Bruxelles 428 775 335	61.798,00	10,92	10,92	31/12/2013	EUR	10.906,00	2.962,00
Bureau d'Expertise Despretz Avenue Guillaume Gilbert, 67 bte 1 1050 Bruxelles 461 392	1,00	0,10	100,00	31/12/2013	EUR	152,00	8,00
Assurcard Fonteinstraat 1A bus 0301, Leuven 475 433 127	900,00	20,00	20,00	31/12/2013	EUR	2.609,00	286,00
South City Office Broodthaers Rue de Laeken 35, 1000 Bruxelles 825 258 501	213.452,00	100,00	100,00	31/12/2013	EUR	51.315,00	2.454,00
Altro Invest SCA	10.000,00	19,90	19,90	31/12/2013	EUR	5.421,00	392,00
UP 36, Vieux Marché aux Grains 63, 1000 Bruxelles	8.666,00	99,99	100,00	31/12/2013	EUR	78,00	4,00
VertBois SARL	9.150,00	50,00	50,00	31/12/2013	EUR	20.187,00	816,00

(*) suivant la codification officielle.

N° 3. Valeur actuelle des placements (art. 38)

Postes de l'actif		Codes	Montants
C.	Placements	8.03	15.177.900.821
I.	Terrains et constructions	8.03.221	247.828.207
II.	Placements dans des entreprises liées et participations	8.03.222	358.687.785
-	Entreprises liées	8.03.222.1	355.210.236
1.	Participations	8.03.222.11	287.657.185
2.	Bons, obligations et créances	8.03.222.12	67.553.051
-	Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.03.222.2	3.477.549
3.	Participations	8.03.222.21	3.477.549
4.	Bons, obligations et créances	8.03.222.22	
III.	Autres placements financiers	8.03.223	14.570.962.045
1.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	8.03.223.1	879.792.517
2.	Obligations et autres titres à revenu fixe	8.03.223.2	11.503.488.070
3.	Parts dans des pools d'investissement	8.03.223.3	
4.	Prêts et crédits hypothécaires	8.03.223.4	1.087.896.344
5.	Autres prêts	8.03.223.5	772.825.468
6.	Dépôts auprès des établissements de crédit	8.03.223.6	4.295.700
7.	Autres	8.03.223.7	322.663.946
IV.	Dépôts auprès des entreprises cédantes	8.03.224	422.784

A/ Allianz Benelux

B/

C/

403258197

2014-12-31

00097

EUR

6

Nr.3bis Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments

Swaps d'intérêts nominal 100.000.000 eur

Bonds forwards nominal 147.000.000 eur

Options SAR, RSU nominal 6.493.335 eur

Swaps d'inflation nominal 128.368.827 eur

Valeur comptable nette	Juste valeur
0	4.522.164
0	55.234.439
4.291.895	6.718.417
-3.571.718	1.565.011

A/ Allianz Benelux

B/

C/

403258197

2014-12-31

00097

EUR

7

N°4 Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif.

Ventilation du poste G.III de l'actif si celui-ci représente un montant important.

Prorata d'intérêts sur swaps

Produit à reporter

Montant
5.728.250
1.060.527

N° 5. Etat du capital

A. CAPITAL SOCIAL

1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)

- Au terme de l'exercice précédent

- Modifications au cours de l'exercice :

- Au terme de l'exercice

2.Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions selon le droit des sociétés

2.2. Actions nominatives ou au porteur

Nominatives

Au porteur

Codes	Montants	Nombres d'actions
8.05.111.101	255.495.000	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.111.103	16.336.286	750.621
8.05.111.102	271.831.286	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.1.20		
8.05.1.21	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	2.712.403
8.05.1.22	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

B. CAPITAL NON VERSE (art.51 - L.C.S.C.)

Actionnaires redevables de libération

TOTAL

Codes	Montant non appelé (poste A.I.2. du passif)	Montant appelé (poste E.I.V. de l'actif)
8.05.3		
8.05.2		

N° 5. Etat du capital (suite).

C.ACTIONS DE L'ENTREPRISE détenues par

- l'entreprise elle-même
- ses filiales

D.ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

1.Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

- .Montant des emprunts convertibles en cours
- .Montant du capital à souscrire
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

2.Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

- .Nombre de droits de souscription en circulation
- .Montant du capital à souscrire.
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

3.Suite au paiement de dividendes en actions

- .Montant du capital à souscrire.
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Montant du capital détenu	Nombre correspondant d'actions.
8.05.3.1		
8.05.3.2		
8.05.4.1		
8.05.4.2		
8.05.4.3		
8.05.4.4		
8.05.4.5		
8.05.4.6		
8.05.4.7		
8.05.4.8		

N° 5. Etat du capital (suite)

E.CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

Codes	Montant
8.05.5	

F.PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

- dont :
- détenues par la société elle-même
 - détenues par les filiales

Codes	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées
8.05.6		
8.05.6.1		
8.05.6.2		

A/ Allianz Benelux

B/

C/

403258197

2014-12-31

00097

EUR

11

N° 5. Etat du capital (suite et fin)

G.STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES

COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise

(art. 52 quinquies et 52 sexies - L.C.S.C.) :

Allianz Europe NV (NL)

% du capital: 99.9999 %

Nombre d'actions: 2 712 402

Allianz Nederland Groep (NL)

% du capital: 00.0001 %

Nombre d'actions: 1

A/ Allianz Benelux

B/

C/

403258197

2014-12-31

00097

EUR

12

N°6 Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions.

Ventilation du poste E.III du passif si celui-ci représente un montant important.

I. Provisions pour litiges, départs, autres, du personnel

II. Provisions pour frais d'avocats liés à litiges autres en cours

III. Provisions diverses en cours

Montants
10.937.372
6.043.484
451.333

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes

a) Ventilation des dettes (ou partie des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans.

Postes du passif concernés	Codes	Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.1.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.1.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.1.122	
G. Dettes	8.07.1.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.1.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.1.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.1.423	
1. Emprunts convertibles	8.07.1.423.1	
2. Emprunts non convertibles	8.07.1.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.1.424	
V. Autres dettes	8.07.1.425	
TOTAL	8.07.1.5	

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite)

b)dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.

Postes du passif concernés		Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.2.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.2.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.2.122	
C. Provisions techniques	8.07.2.14	
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	8.07.2.15	
G. Dettes	8.07.2.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.2.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.2.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.2.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.2.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.2.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.2.424	
V. Autres dettes	8.07.2.425	
- dettes fiscales, salariales et sociales	8.07.2.425.1	
a)impôts	8.07.2.425.11	
b)rémunérations et charges sociales	8.07.2.425.12	
- dettes de location-financement et assimilées	8.07.2.425.26	
- autres	8.07.2.425.3	
	TOTAL	8.07.2.5

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite et fin).

c)dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Codes	Montants
1.Impôts (poste G.V.1.a) du passif		
a)Dettes fiscales échues	8.07.3.425.11.1	
b)Dettes fiscales non échues	8.07.3.425.11.2	8.827.002
2.Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif		
a)Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	8.07.3.425.12.1	
b)Autres dettes salariales et sociales	8.07.3.425.12.2	23.234.944

N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif.

Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.

Plus-value latente branche 23

Loyers encaissés non échus

Intérêts swaps courus

Divers

Montants	
	1.336.340
	404.075
	5.053.509
	21.302

N° 9. Eléments de l'actif et du passif relatifs à la gestion pour compte propre au profit de tiers de fonds collectifs de retraite (art. 40)

Postes et sous-postes de l'actif concernés (*)	Exercice clôturé	Postes et sous-postes du passif concernés (*)	Exercice clôturé
TOTAL		TOTAL	

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

N° 10. Informations concernant les comptes techniques (suite et fin)

II. Assurances vie

Libellé	Codes	Montants
A. Affaires directes		
1) Primes brutes :	8.10.07.720.1	1.003.112.626
a) 1. Primes individuelles :	8.10.08	772.295.117
2. Primes au titre de contrats de groupe :	8.10.09	230.817.509
b) 1. Primes périodiques :	8.10.10	347.782.734
2. Primes uniques :	8.10.11	655.329.892
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices :	8.10.12	5.035.115
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices :	8.10.13	914.736.158
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise :	8.10.14	83.341.353
2) Solde de réassurance	8.10.15	-2.782.912
3) Commissions (art. 37):	8.10.16	33.720.058
 B. Affaires acceptées		
Primes brutes :	8.10.17.720.1	261.476
 III. Assurances non-vie et vie, affaires directes		
Primes brutes :		
- en Belgique :	8.10.18	1.501.752.283
- dans les autres états de la CEE :	8.10.19	702.172.406
- dans les autres pays :	8.10.20	

N°11. [Etat relatif au personnel employé.

CATEGORIES	Codes	Exercice clôturé			Exercice précédent		
		Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
		1	2	3	4	5	6
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	8.11.1	1.138,00	1.109,41	1.480.869,98	1.100,00	1.027,27	1.518.424,80
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	8.11.2		67,13	85.378,12		28,53	44.219,88
TOTAL	8.11.3	1.138,00	1.176,54	1.566.248,10	1.100,00	1.055,80	1.562.644,68

(*) L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1er de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

(**) Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983.]

[Ainsi modifié par l'article 10, § 1er de l'arrêté royal du 4 août 1996.]

N° 12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
I. Frais de personnel*	8.12.1	102.162.440
1. a) Rémunérations	8.12.111	74.161.337
b) Pensions	8.12.112	4.081.976
c) Autres avantages sociaux directs	8.12.113	2.835.807
2. Cotisations patronales d'assurance sociales	8.12.12	20.130.581
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.13	6.524.071
4. Autres dépenses de personnel	8.12.14	784.304
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.15	-9.619.977
a) Dotations (+)	8.12.15.1	1.094.027
b) Utilisations et reprises (-)	8.12.15.2	(10.714.004)
[6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.16]	3.264.341
II. Biens et services divers*	8.12.2	164.034.130
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	8.12.3	2.759.008
IV. Provisions pour autres risques et charges*	8.12.4	-983.768
1. Dotations (+)	8.12.41	259.919
2. Utilisations et reprises (-)	8.12.42	(1.243.687)
V. Autres charges courantes*	8.12.5	10.916.631
1. Charges fiscales d'exploitation*	8.12.51	4.278.938
a) Précompte immobilier	8.12.511	2.373.849
b) Autres	8.12.512	1.905.089
2. Contributions aux organismes publics*	8.12.52	2.297.434
3. Charges théoriques*	8.12.53	4.340.259
4. Autres	8.12.54	
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	8.12.6	(16.276.271)
1. Frais d'administration récupérés	8.12.61	16.275.260
a) Rémunérations reçues pour les prestations de gestion de fonds collectifs de retraite pour compte de tiers	8.12.611	
b) Autres*	8.12.612	16.275.260
2. Autres produits courants	8.12.62	1.011
TOTAL	8.12.7	262.612.170

Ainsi modifié par l'article 10, § 2 de l'arrêté royal du 4 août 1996.

A/ Allianz Benelux

B/

C/

403258197

2014-12-31

00097

EUR

5

N°13. Autres produits, autres charges

A. Ventilation des AUTRES PRODUITS (poste 7. du compte non technique), s'ils sont importants.

Autres

B. Ventilation des AUTRES CHARGES (poste 8. du compte non technique), si elles sont importantes.

Amortissements

Réductions de valeur

Autres

Montants
213.047
6.226.600
3.360.786
457.806

A/ Allianz Benelux

B/

C/

403258197

2014-12-31

00097

EUR

6

N°14. Résultats exceptionnels

A. Ventilation des PRODUITS EXCEPTIONNELS (poste 11. du compte non technique), s'ils sont importants.

B. Ventilation des CHARGES EXCEPTIONNELLES (poste 12. du compte non technique), si elles sont importantes.

provision pour restructuration Benelux

Montants
19.295.356

N° 15. Impôts sur le résultat

A. DETAIL DU POSTE 15 a) 'Impôts':

1. Impôts sur le résultat de l'exercice :

a. Versements anticipés et précomptes remboursables

b. Autres éléments imputables

c. Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif (-)

d. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a.) du passif)

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :

a) Suppléments d'impôts dus ou versés :

b) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif ou provisionnés (portés au poste E.II.2. du passif)

Codes	Montants
8.15.1.634	26.066.960
8.15.1.634.1	26.066.960
8.15.1.634.11	27.230.661
8.15.1.634.12	
8.15.1.634.13	(1.163.701)
8.15.1.634.14	
8.15.1.634.2	
8.15.1.634.21	
8.15.1.634.22	

N° 15. Impôts sur le résultat

- B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Montants
Dépenses non admises	4.031.653
Plus-values et reprises de réductions de valeur sur actions	-36.141.968
Moins-values et réductions de valeur sur actions	18.368.912
Intérêts notionnels	-480.430
Réserves taxées / Revenues définitifs taxés	67.286.515
Revenus définitivement taxés	-13.358.329

- C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

N° 15. Impôts sur le résultat (suite et fin)

D.SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

1. Latences actives
 - Provisions taxées

2. Latences passives

Codes	Montants
8.15.4.1	332.659.840
8.15.4.11	332.659.840
8.15.4.2	

N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

A. Taxes :

1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers

2. Autres taxes à charge de l'entreprise

B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :

1. Prélèvement professionnel

2. Prélèvement mobilier (sur dividendes)

Codes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
8.16.11	144.612.054	84.136.887
8.16.12	15.376.071	12.180.764
8.16.21	51.953.884	53.085.574
8.16.22		

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

	Codes	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	8.17.00	1.337.845.512
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour compte de tiers* :	8.17.01	
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements* :		
a) de l'entreprise :	8.17.020	3.954.706
b) de tiers :	8.17.021	
D. Garanties reçues* (autres qu'en espèces) :		
a) titres et valeurs de réassureurs (CFR. Chapitre III, Définitions et notes explicatives : poste C.III.1 et 2 de l'actif et F. du passif) :	8.17.030	36.583.964
b) autres :	8.17.031	
E. Marchés à terme* :		
a) opérations sur titres (achats) :	8.17.040	178.636.216
b) opérations sur titres (ventes) :	8.17.041	
c) opérations sur devises (à recevoir) :	8.17.042	
d) opérations sur devises (à livrer) :	8.17.043	
e) opérations sur taux d'intérêt (achats, ...) :	8.17.044	
f) opérations sur taux d'intérêt (ventes, ...) :	8.17.045	
g) autres opérations (achats, ...) :	8.17.046	913.915
h) autres opérations (ventes, ...) :	8.17.047	
F. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise* :	8.17.05	4.053.177

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

G. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan, ainsi que l'impact financier de ces opérations, à condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

H. Autres (à spécifier) :

loyers à payer

loyers à encaisser

garanties bancaires

lettres de crédit émises à la demande de la compagnie

offres de crédits hypothécaires envoyées

swaps de flux

swaps d'inflation

engagement de refinancement de prêts ANAM

8.17.06	
8.17.07	358.756.720
	24.588.826
	77.537.458
	6.880.214
	1.704.000
	18.036.638
	100.000.000
	128.368.827
	1.640.757

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- C II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.222	272.826.596	188.326.372	2.844.075	2.142.251
1 + 3 Participations	8.18.222.01	212.030.859	118.466.372	2.844.075	2.142.251
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.222.02	60.795.737	69.860.000		
- subordonnés	8.18.222.021	45.000.000	45.000.000		
- autres	8.18.222.022	15.795.737	24.860.000		
- D. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.232				
1 + 3 Participations	8.18.232.01				
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.232.02				
- subordonnés	8.18.232.021				
- autres	8.18.232.022				
- E. Créances	8.18.41	11.617.372	5.949.739		
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	8.18.411				
II. Créances nées d'opérations de réassurance	8.18.412	7.921.371	5.642.177		
III. Autres créances	8.18.413	3.696.001	307.562		

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- B. Passifs subordonnés	8.18.12				
- G. Dettes	8.18.42	5.926.312	750.597		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.18.421	1.086.132	360.870		
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.18.422	4.840.180	389.727		
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.18.423				
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.18.424				
V. Autres dettes	8.18.425				

**N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
(suite et fin)**

	Codes	Entreprises liées	
		Exercice clôturé	Exercice précédent
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	8.18.50		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.51		
- Autres engagements financiers significatifs	8.18.52		
- Produits provenant des terrains et constructions	8.18.53		
- Produits provenant d'autres placements	8.18.54		

A/ Allianz Benelux

B/

C/

403258197

2014-12-31

00097

EUR

16

N° 19. Relations financières avec :

A.les administrateurs et gérants;

B.les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci;

C.les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par les personnes citées sous B.

1.Créances sur les personnes précitées

2.Garanties constituées en leur faveur

3.Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

4.Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats,

- aux administrateurs et gérants

- aux anciens administrateurs et anciens gérants

- Conditions principales relatives aux points 1., 2. et 3. susvisés

Codes	Montants
8.19.1	
8.19.2	
8.19.3	
8.19.41	5.029.020
8.19.42	

A/ Allianz Benelux

B/

C/

403258197

2014-12-31

00097

EUR

N° 19bis. Relations financières avec :

Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (Ils sont liés)

1. Emoluments du (des) commissaire(s)
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)
 - Autres missions d'attestation
 - Missions de conseils fiscaux
 - Autres missions extérieures à la mission révisorale
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)
 - Autres missions d'attestation
 - Missions de conseils fiscaux
 - Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Montants
8.19.5	741765
8.19.6	293760
8.19.61	209000
8.19.62	84760
8.19.63	
8.19.7	24822
8.19.71	
8.19.72	24822
8.19.73	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N° 20. Règles d'évaluations

(Cet état est notamment visé par les articles : 12 bis, § 5; 15; 19, 3ème alinéa; 22bis, 3ème alinéa; 24, 2ème alinéa; 27, 1°, dernier alinéa et 2°, dernier alinéa; 27 bis, § 4, dernier alinéa; 28, § 2, 1er et dernier alinéas; 34, 2ème alinéa; 34 quinquies, 1er alinéa; 34 sexies, 6°, dernier alinéa; 34 septies, § 2 et par le Chapitre III. 'Définitions et notes explicatives', Section II, poste 'loyer théorique'.)

A.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire (hormis les placements du poste D. de l'actif)

1. Constitution et ajustements d'amortissements**ACTIF****B. ACTIFS INCORPORELS****I. Frais d'établissement**

En principe, ces frais sont portés en charge du compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

Toutefois, le conseil d'administration peut décider de reprendre ces frais à l'actif et les amortir sur une période n'excédant pas 5 ans.

II. Immobilisations incorporelles**a) Goodwill et plus values d'apport**

Ces actifs sont comptabilisés conformément aux définitions reprises au chapitre III, section I, B2, de l'arrêté Royal du 17 novembre 1994, relatif aux comptes annuels des compagnies d'assurances.

Ces actifs sont amortis sur une durée liée à la nature et à la rentabilité des actifs.

b) Autres

Ces immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, sous déduction du cumul des amortissements et des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérés.

Ces actifs sont amortis sur une durée liée à leur utilisation présumée.

C. PLACEMENTS**I. Terrains et constructions**

Les règles d'évaluations pour les terrains et les constructions, tant que pour les immeubles sociaux et de placement ont été établies conformément à la norme comptable internationale IAS 16. Une acquisition est portée à l'actif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise, et que le coût de cet actif pour l'entreprise peut être évalué de façon fiable.

La méthode d'évaluation retenue est le « coût historique amorti ».

Ceci implique :

- une approche par composant
- une définition des plans d'amortissement par composant
- un test de dépréciation

Ces immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, y compris les frais directement attribuables (droits d'enregistrement, TVA, honoraires de notaire,), sous déduction du cumul des amortissements et des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérés sur les terrains et les constructions.

Chaque construction est décomposée en 6 composants :

- structure et façades porteuses
- fenêtres et façades non porteuses, toitures et terrasses, constructions intérieures
- génie climatique, plomberie, génie électrique
- gestion technique centralisée, sécurité incendie, sûreté
- appareils de levage
- aménagement locatif

Les investissements postérieurs sont attribués à un ou plusieurs composants.

Les terrains bâtis et non bâtis (y compris les frais accessoires) ne sont pas amortis.

Les durées d'amortissement des composants sont les suivantes :

- structure et façades porteuses : en général de 40 ans à 60 ans en fonction des matériaux utilisés, avec une valeur résiduelle de 5 %,
- fenêtres et façades non porteuses, toitures et terrasses, constructions intérieures : 40 ans
- génie climatique, plomberie, génie électrique : 25 ans
- gestion technique centralisée, sécurité incendie, sûreté : 15 ans
- appareils de levage : 30 ans.
- aménagement locatif : selon la durée du bail.

Les composants font l'objet des amortissements linéaires. Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont opérés si, en raison de leur altération ou des modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur dépasse leur valeur d'utilisation.

II. Placements dans les entreprises liées et participations

a) Actions & Parts

Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou d'apport, y inclus les frais accessoires, sous déduction des réductions de valeur nettes qui ont été opérées.

b) Titres à revenu fixe

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition, y inclus les frais accessoires. Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat, en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée selon le cas en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultat de cette différence est effectuée sur base actualisée compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

c) Créances et Autres

Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, lesquels sont pris en compte en charges financières, sous déduction des réductions de valeur nettes qui ont été opérées.

III. Autres placements financiers

a) Actions & Parts

Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou d'apport, y inclus les frais accessoires, sous déduction des réductions de valeur nettes qui ont été opérées.

b) Titres à revenu fixe

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition, y inclus les frais accessoires. Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat, en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée selon le cas en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultat de cette différence est effectuée sur base actualisée compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

c) Créances et Autres

Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, lesquels sont pris en compte en charges financières, sous déduction des réductions de valeur nettes qui ont été opérées.

IV. Dépôts auprès des compagnies cédantes

Ces dépôts sont actés à leur valeur nominale, sous déduction des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérés.

E. CREANCES

Ces créances sont actées à leur valeur nominale, sous déduction des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérées.

F. AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

I. Actifs corporels

Ces immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, tous frais accessoires compris.

Ces valeurs d'acquisition sont amorties de la façon suivante:

1. Matériel de bureau : dix ans en principe
2. Mobilier de bureau
3. Matériel électronique et informatique : deux à cinq ans en principe
4. Software : un à cinq ans en principe
5. Matériel roulant : quatre ans en principe
6. Matériel de télécommunication : deux à cinq ans en principe
7. Autres immobilisations corporelles : deux à dix ans en principe

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'un plan d'amortissement accéléré si des dispositions fiscales l'autorisent. Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont opérés lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

II. Valeurs disponibles

Ces actifs sont actés à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition, sous déduction des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérées.

III. Actions propres

Ces actifs sont actés à leur valeur d'acquisition, sous déduction des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérées.

IV. Autres

Ces actifs sont actés à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition, sous déduction des réductions de valeur qui ont été éventuellement opérées.

PASSIF

F. DEPOTS RECUS DES REASSUREURS

Ces dépôts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

G. DETTES

Ces dettes sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale.

2. Réductions de valeurs

Les réductions de valeur sont reprises en résultat dans la mesure où elles deviennent sans objet. Pour les valeurs mobilières, les réductions de valeur actées depuis le 1er janvier 1976 sont reprises lorsqu'elles deviennent sans objet par suite de la remontée des cours.

C. PLACEMENTS

I. Terrains et constructions

En cas de moins value ou de dépréciation durable, les terrains et / ou les constructions font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

II. Placements dans les entreprises liées et participations

a) Actions & Parts

A la fin de chaque exercice social, le conseil d'administration procède à l'évaluation des titres afin de procéder à d'éventuelles réductions de valeurs ou reprises de réductions de valeur.

Cette évaluation s'effectue comme suit :

Titres cotés :

Une moins-value est considérée comme certaine et durable lorsque la valeur de marché a été inférieure de 20% au prix d'acquisition, en permanence durant 6 mois. Dans ce cas, si l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver les titres, une valeur recouvrable est calculée à l'horizon de détention envisagé et une réduction de valeur est actée pour ramener la valeur du titre au montant de cette valeur recouvrable. La valeur recouvrable est soit déterminée sur base d'analyses financières multicritères, soit selon une formule simplifiée qui consiste à capitaliser, sur la durée de détention envisagée, la valeur de marché au taux sans risque augmenté d'une prime de risque.

Si l'entreprise n'a pas l'intention et/ou la capacité de conserver les titres, une réduction de valeur est actée pour les évaluer au dernier cours de bourse de l'exercice social.

Titres non cotés :

Une évaluation individuelle est effectuée de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les participations sont détenues.

Lorsque la valeur estimative ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est enregistrée.

b) Titres à revenu fixe

Néant.

c) Créances et Autres

A la fin de chaque exercice social, le conseil d'administration procède à l'évaluation des actifs afin de procéder à d'éventuelles réductions de valeur ou reprises de réductions de valeur.

III. Autres placements financiers

a) Actions & Parts

A la fin de chaque exercice social, le conseil d'administration procède à l'évaluation des titres afin de procéder à d'éventuelles réductions de valeurs ou reprises de réductions de valeur.

Cette évaluation s'effectue comme suit :

Titres cotés :

Une moins-value est considérée comme certaine et durable lorsque la valeur de marché a été inférieure de 20% au prix d'acquisition, en permanence durant 6 mois. Dans ce cas, si l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver les titres, une valeur recouvrable est calculée à l'horizon de détention envisagé et une réduction de valeur est actée pour ramener la valeur du titre au montant de cette valeur recouvrable. La valeur recouvrable est soit déterminée sur base d'analyses financières multicritères, soit selon une formule simplifiée qui consiste à capitaliser, sur la durée de détention envisagée, la valeur de marché au taux sans risque augmenté d'une prime de risque.

Si l'entreprise n'a pas l'intention et/ou la capacité de conserver les titres, une réduction de valeur est actée pour les évaluer au dernier cours de bourse de l'exercice social.

Titres non cotés :

Une évaluation individuelle est effectuée de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les participations sont détenues.

Lorsque la valeur estimative ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est enregistrée.

b) Titres à revenu fixe

Un titre à revenu fixe fait l'objet de réduction de valeur en cas d'indication objective qu'une perte est survenue depuis sa comptabilisation initiale et la date d'arrêté des comptes et a diminué le flux de trésorerie attendu, c'est-à-dire que l'ensemble des montants dus en vertu du contrat n'est pas jugé récupérable. Dans ce cas, le montant de la réduction de valeur est égal à la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle de l'actif, diminué des réductions de valeurs comptabilisées précédemment.

Les titres à revenu fixe présentant une moins-value durable font l'objet d'une analyse individuelle détaillée afin de déterminer si la moins-value est due à une défaillance de l'émetteur. Une moins-value est considérée comme durable lorsque la valeur de marché a été inférieure de 20% au prix d'acquisition, en permanence durant 6 mois.

Les obligations de trésorerie et les autres titres de trésorerie à revenu fixe qui constituent un support de liquidité, font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de marché est inférieure à la valeur obtenue par application des autres dispositions de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

c) Créances et Autres

Les créances, prêts et autres placements font l'objet de réduction de valeur en cas d'indication objective qu'une perte est survenue depuis sa comptabilisation initiale et la date d'arrêté des comptes et a diminué le flux de trésorerie attendu, c'est-à-dire que l'ensemble des montants dus en vertu du contrat n'est pas jugé récupérable.

IV. Dépôts auprès des compagnies cédantes

Une réduction de valeur est opérée lorsque le remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis.

D. BIS PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Celle-ci fait l'objet de réductions de valeur en cas de défaillance établie ou probable du réassureur.

E. CREANCES

Une réduction de valeur est opérée lorsque le remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis.

3. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques et les charges probables ou certains, mais dont le montant ne peut être qu'estimé. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues; elles sont reprises en résultat lorsqu'elles sont devenues sans objet.

Les engagements relatifs au plan de pension de type « but à atteindre » sont comptabilisés conformément aux règles comptables internationales, telles que définies par l'International Accounting *Standard* 19 en application au 31/12/2012. Depuis lors, l'évolution de l'IAS 19 ne permet pas sa traduction dans le schéma des comptes annuels belges.

4. Provisions techniques

C. PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont calculées avec prudence et sincérité, dans le respect des dispositions légales et réglementaires fixées par l'autorité de contrôle et en fonction des dispositions contractuelles en ce qui concerne la réassurance.

I. Provision pour primes non acquises et risques en cours

Une provision pour primes non acquises, nette de commissions et de frais de gestion correspondants, est constituée au prorata du temps restant à courir sur la période de risque couverte par la prime. Lorsqu'il s'avère que certains risques assurés dans les exercices futurs sont susceptibles de générer une charge de sinistres supérieure à la portion de prime différée, une provision complémentaire pour sinistralité aggravée est constituée.

II. Provision d'assurance "vie"

Les provisions d'assurance "vie" de capitalisation sont établies par différence d'engagement en base d'inventaire. Elles ne sont pas zillmétrisées et comprennent la fraction de prime d'inventaire non encore absorbée par le risque.

III. Provision pour sinistres

La provision pour sinistres à payer représente l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non, ainsi que les frais de gestion correspondants. Les provisions techniques afférentes aux affaires acceptées en réassurance de l'ancien portefeuille en run-off d'Assubel Vie s.a., sont comptabilisées en fonction des informations reçues des compagnies cédantes, à savoir notamment des sociétés américaines d'assurance et de réassurance. Par ailleurs, une provision additionnelle est actée pour anticiper les déclarations tardives ainsi que pour faire face à une évolution défavorable que pourraient connaître les affaires déclarées. Cette provision est déterminée par référence aux méthodes ou principes de réservation généralement appliqués par les sociétés les plus exposées à ce type de risque.

V. Provision pour égalisation et catastrophes

La provision pour égalisation et catastrophe est constituée, Conformément à la communication D151 de l'Office de Contrôle des Assurances, dans le souci de protéger l'entreprise contre les risques catastrophiques essentiellement en incendie (tempêtes, tremblement de terre, affaissement,...), en risques nucléaires et en responsabilité civile entreprises.

5. Réévaluations

Il n'est pas procédé à des réévaluations d'actifs, nonobstant les plus values que fait apparaître leur évaluation.

6. Autres

DISPOSITIONS DIVERSES

A. OPERATIONS D'ARBITRAGE

Lorsque des titres à revenus fixes sont réalisés dans le cadre d'opérations d'arbitrage, les dispositions de l'article 27 Bis, § 4 repris au chapitre III, section 3, de l'arrêté royal de 17 novembre 1994, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances, sont appliquées.

B. BASES DE CONVERSION DES ELEMENTS CONTENUS DANS LES COMPTES ANNUELS QUI SONT OU QUI ETAIENT A L'ORIGINE EXPRIMES EN DEVISES ETRANGERES.

B. 1. Eléments non monétaires

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont estimés sur base du cours de change du jour de l'opération ou d'un cours proche de ce dernier ou, le cas échéant, du cours de change auquel la monnaie concernée a été vendue. Le conseil d'administration peut cependant avec prudence, sincérité et bonne foi retenir un cours différent.

B. 2. Eléments monétaires

Les éléments monétaires en monnaies étrangères sont convertis en euros, par application du cours au comptant à la date de clôture des comptes. Le solde des écarts négatifs résultant de la conversion des éléments monétaires, autres que les provisions techniques, libellés dans des monnaies étrangères est imputé au compte de résultats comme charge. Le solde des écarts positifs résultant de la conversion des éléments monétaires, autres que les provisions techniques, libellés dans des monnaies étrangères est repris dans les comptes de régularisation comme produits à reporter. Toutefois, lorsque l'entreprise est exposée à un écart négatif important résultant de la conversion des provisions techniques libellées dans des monnaies étrangères, il lui est permis d'imputer au compte de résultats comme produit l'écart positif résultant de la conversion des éléments affectés à la couverture des provisions techniques en devises.

C. MODES D'IMPUTATION DANS LES COMPTES ANNUELS DES ECARTS DE CONVERSION DE DEVISES.

Ces écarts de conversion de devises sont imputés aux comptes de résultats "technique non vie", "technique vie" et "non technique" aux rubriques "Produits des placements" ou "Charges des placements" selon le cas.

D. OPERATION DE COUVERTURE AFFECTEE

Les résultats provenant des opérations de couverture affectée, telles que spécifiées à l'art 27 ter et 36 sexies, de l'A.R. du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances, sont imputés au compte de résultats de manière symétrique à l'imputation des éléments couverts.

B.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire en ce qui concerne les placements du poste D. de l'actif.

1. Placements autres que les terrains et constructions

Ces actifs sont portés au bilan à leur valeur actuelle. On entend par valeur actuelle la valeur de marché. Lorsque ces placements sont admis à la cote d'une bourse officielle de valeurs mobilières, on entend par valeur du marché, la valeur qui est déterminée à la date de clôture du bilan ou au dernier jour de négociation avant cette date. Lorsqu'il existe un marché autre que celui visé ci-dessus, on entend par valeur du marché, le prix moyen auquel ces placements étaient négociés à la date de clôture du bilan ou au dernier jour de négociation avant cette date. Lorsque, à la date de l'établissement des comptes, ces placements ont été vendus ou l'intention existe de les vendre à court terme, la valeur du marché est diminuée des frais de réalisation effectifs ou estimés. Les autres placements sont évalués sur la base d'une évaluation prudente de leur valeur probable de réalisation.

2. Terrains et constructions

Ces actifs sont portés au bilan à leur valeur actuelle. On entend par valeur actuelle, la valeur du marché déterminée à la date de l'évaluation. La valeur du marché est déterminée par une évaluation séparée de chaque terrain et de chaque construction, effectuée au moins tous les ans selon une méthode généralement reconnue ou admise par la CBFA. Lorsqu'à la date de l'établissement des comptes, les terrains et constructions ont été vendus ou l'intention existe de les vendre à court terme, la valeur de marché est diminuée des frais de réalisation effectifs ou estimés.

3. Autres

Ces actifs sont portés au bilan à leur valeur actuelle.
On entend par valeur actuelle la valeur de marché.

N°21. Modifications aux règles d'évaluations (art. 16)(art. 17).

A.Exposé des modifications et leurs justifications

--

B.Différence d'estimation résultant des modifications (à indiquer pour la première fois pour l'exercice au cours duquel ces modifications ont été effectuées).

Postes et sous-postes concernés (*)	Montants	Postes et sous-postes concernés (*)	Montants

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés

A. Informations à compléter par toutes les entreprises.

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :

oui/non (*) : Oui

- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la (les) raison(s) suivante(s) (*) :

* l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge

ou étranger;

oui/non (*) :

* l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :

oui/non (*) :

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatifs aux comptes consolidés des entreprises :

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisé :

* Biffer ce qui ne convient pas.

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés (suite et fin)

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale commune.

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A.

ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (**):

. Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (**):

Allianz Holding SE Koeniginstrasse, 28 D 80802 München DEUTSCHLAND

(**) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**N° 23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base
du présent arrêté du 17/11/94**

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

- par les articles :

2 bis; 4, 2ème alinéa; 10, 2ème alinéa; 11, 3ème alinéa; 19, 4ème alinéa; 22; 27 bis, § 3, dernier alinéa;
33, 2ème alinéa; 34 sexies, § 1, 4°; 39.

- au chapitre III, section I de l'annexe :

pour les postes de l'actif C.II.1., C.II.3, C.III.7.c) et F.IV.

et

pour le poste du passif C.I.b) en C.IV.

Mention en application de l'article 27bis, §3, dernier alinéa: L'impact sur le compte de résultat de la prise en résultat, prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe représente, pour l'année 2014 un revenu de 74.883.338,38 EUR.

Mention en application de l'article 34sexies, §1, 4° de l'A.R. du 17/11/1994: Le montant provenant des recours et des franchises portés à l'actif du bilan s'élève à 82.233.687,82 EUR.

N° 24. Transactions effectuées par l'entreprise avec des parties liées à des conditions autres que celles du marché

L'entreprise mentionne les transactions effectuées avec des parties liées, y compris le montant de ces transactions, la nature de la relation avec la partie liée ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entreprise, lorsque ces transactions présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché.

Les informations précitées peuvent être agrégées en fonction de leur nature sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de l'entreprise.

Cette information n'est pas requise pour les transactions qui ont lieu entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, à condition que les filiales qui sont parties à la transaction soient détenues en totalité par un tel membre.

Les termes « parties liées » ont le même sens que dans les normes comptables internationales adoptées conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIII.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

306 -----

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	845,50	503,25	342,25
Temps partiel	1002	223,41	51,33	172,08
Total en équivalents temps plein (ETP).....	1003	1.012,16	543,89	468,27
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.182.915,00	728.881,30	454.033,70
Temps partiel	1012	232.324,40	55.704,00	176.620,40
Total.....	1013	1.415.239,40	784.585,30	630.654,10
Frais de personnel				
Temps plein	1021	77.261.911,09	52.538.099,54	24.723.811,55
Temps partiel	1022	11.761.176,83	3.175.517,74	8.585.659,09
Total.....	1023	89.023.087,91	55.713.617,29	33.309.470,64
Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033	3.366.282,44	2.303.614,40	1.062.668,04

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP.....	1003	1.063,04	578,97	484,07
Nombre d'heures effectivement prestées.....	1013	1.518.424,80	850.492,44	667.932,36
Frais de personnel.....	1023	91.865.035,45	57.414.968,66	34.450.066,79
Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033	3.435.965,04	1.921.183,39	1.514.781,65

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs.....	105	793,00	234,00	968,20
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	110	791,00	234,00	966,20
Contrat à durée déterminée.....	111	2,00		2,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	112			
Contrat de remplacement.....	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes.....	120	475,00	50,00	514,50
de niveau primaire	1200	48,00	11,00	56,50
de niveau secondaire	1201	75,00	14,00	86,20
de niveau supérieur non universitaire	1202	175,00	20,00	190,40
de niveau universitaire	1203	177,00	5,00	181,40
Femmes.....	121	318,00	184,00	453,70
de niveau primaire	1210	46,00	43,00	77,68
de niveau secondaire	1211	75,00	58,00	116,54
de niveau supérieur non universitaire.....	1212	115,00	58,00	158,68
de niveau universitaire	1213	82,00	25,00	100,80
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction.....	130	21,00		22,00
Employés.....	134	772,00	234,00	946,20
Ouvriers.....	132			
Autres.....	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées.....	150	16,63	
Nombre d'heures effectivement prestées.....	151	25.768,93	
Frais pour l'entreprise	152	1.553.731,50	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice.....	205	128,00	1,00	128,80
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	210	42,00		42,00
Contrat à durée déterminée.....	211	86,00	1,00	86,80
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	212			
Contrat de remplacement.....	213			
SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice.....	305	147,00	17,00	160,00
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	310	63,00	16,00	75,20
Contrat à durée déterminée.....	311	84,00	1,00	84,80
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	312			
Contrat de remplacement.....	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension.....	340	3,00	1,00	3,50
Chômage avec complément d'entreprise.....	341	25,00	11,00	33,80
Licenciement.....	342	5,00		5,00
Autre motif.....	343	114,00	5,00	117,70
dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants.....	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés.....	5801	519,00	5811	481,00
Nombre d'heures de formation suivies.....	5802	17.557,00	5812	14.088,00
Coût net pour l'entreprise.....	5803	2.083.379,00	5813	1.472.398,00
dont coût brut directement lié aux formations.....	58031	1.965.171,00	58131	1.388.503,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs.....	58032	105.687,00	58132	71.135,00
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire).....	58033	-12.521,00	58133	-12.760,00

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés.....	5821	557,00	5831	513,00
Nombre d'heures de formation suivies	5822	1.890,00	5832	1.831,00
Coût net pour l'entreprise.....	5823	136.215,00	5833	104.653,00

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841	4,00	5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	152,00	5852	
Coût net pour l'entreprise	5843	23.693,80	5853	

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

306

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs.....	100	845,50	223,41	1.012,16 (ETP)	1.063,04 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées.....	101	1.182.915,00	232.324,40	1.415.239,40 (T)	1.518.424,80 (T)
Frais de personnel.....	102	77.261.911,09	11.761.176,83	89.023.087,91 (T)	91.865.035,45 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	793,00	234,00	968,20
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	110	791,00	234,00	966,20
Contrat à durée déterminée.....	111	2,00		2,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	112			
Contrat de remplacement.....	113			
Par sexe et niveau d'étude				
Hommes.....	120	475,00	50,00	514,50
de niveau primaire	1200	48,00	11,00	56,50
de niveau secondaire	1201	75,00	14,00	86,20
de niveau supérieur non universitaire	1202	175,00	20,00	190,40
de niveau universitaire	1203	177,00	5,00	181,40
Femmes.....	121	318,00	184,00	453,70
de niveau primaire	1210	46,00	43,00	77,68
de niveau secondaire	1211	75,00	58,00	116,54
de niveau supérieur non universitaire.....	1212	115,00	58,00	158,68
de niveau universitaire	1213	82,00	25,00	100,80
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction.....	130	21,00		22,00
Employés.....	134	772,00	234,00	946,20
Ouvriers.....	132			
Autres.....	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice.....			
205	128,00	1,00	128,80
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice.....			
305	147,00	17,00	160,00

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés.....	5801	519,00	5811	481,00
Nombre d'heures de formation suivies.....	5802	17.557,00	5812	14.088,00
Coût net pour l'entreprise.....	5803	2.083.379,00	5813	1.472.398,00
dont coût brut directement lié aux formations.....	58031	1.965.171,00	58131	1.388.503,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs.....	58032	105.687,00	58132	71.135,00
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire).....	58033	-12.521,00	58133	-12.760,00
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés.....	5821	557,00	5831	513,00
Nombre d'heures de formation suivies.....	5822	1.890,00	5832	1.831,00
Coût net pour l'entreprise.....	5823	136.215,00	5833	104.653,00
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés.....	5841	4,00	5851	
Nombre d'heures de formation suivies.....	5842	152,00	5852	
Coût net pour l'entreprise.....	5843	23.693,80	5853	

Comptes
consolidés

2014



Vous trouverez les comptes consolidés sur le site de la **Banque Nationale de Belgique**, "Centrale des bilans/ Consultation des comptes annuels" – www.nbb.be/pub/03_00_00_00/03_02_00_00_00/03_02_01_00_00.htm?l=fr

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie 148.000 collaborateurs au service de plus de 83 millions de clients. En Belgique, Allianz est un des acteurs importants du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

Allianz Benelux s.a. – Rue de Laeken 35 – 1000 Bruxelles – Tél. : +32 2 214.61.11 www.allianz.be
TVA : BE 0403.258.197 – RPM Bruxelles – Entreprise d'assurances agréée par la BNB (Banque Nationale de Belgique) sous le n°0097 pour pratiquer les branches "Vie" et "non Vie"
BNB Siège central : Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be